



DREAL des Pays de la Loire

# PLAN NATIONAL D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA LOUTRE D'EUROPE

*Animation de la déclinaison régionale*

*Rapport d'activités 2016 et bilan des actions du plan*

Avril 2017

Angers

Coordination LPO  
Pays de la Loire



Préserver

Protéger

Eduquer



Gilles Martin ©

  
**BirdLife**  
INTERNATIONAL  
REPRÉSENTANT OFFICIEL





# Plan national d'actions en faveur de la Loutre d'Europe

## Animation de la déclinaison régionale

## Rapport d'activités 2016 et bilan des actions du plan

Avril 2017

V1

### Coordination et rédaction

[Benoît MARCHADOUR](#) (Coordination régionale LPO Pays de la Loire)

### Informations sur le PNA Loutre et sa déclinaison régionale

Au niveau national : <https://www.sfepm.org/loutre.htm>

Au niveau régional : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/plan-national-d-actions-pour-la-loutre-d-europe-a2109.html>



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ  
PAYS DE LA LOIRE



Office National  
de la Chasse  
et de la Faune Sauvage



---

# SOMMAIRE

---

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>1 ANIMATION DE LA DÉCLINAISON RÉGIONALE .....</b>	<b>2</b>
<b>2 ACTIONS MISES EN ŒUVRE .....</b>	<b>3</b>
<b>2.1 Actions de priorité 1.....</b>	<b>4</b>
2.1.1 Action 1 : actualiser la carte de répartition de la Loutre d'Europe dans les Pays de la Loire.....	4
2.1.2 Action 2 : étudier la présence de la Loutre d'Europe dans les secteurs en phase de recolonisation dans les Pays de la Loire .....	9
2.1.3 Action 14 : mettre en place des corridors écologiques pour la Loutre d'Europe dans les Pays de la Loire.....	11
2.1.4 Action 17 : réduire la mortalité due aux collisions avec des véhicules.....	12
2.1.5 Action 27 : former les partenaires du plan d'action et les gestionnaires dans les Pays de la Loire.....	18
2.1.6 Action 29 : Favoriser l'existence d'un groupe Loutre dans les Pays de la Loire	18
<b>2.2 Action de priorité 2 .....</b>	<b>19</b>
2.2.1 Action 6 : déterminer le potentiel d'accueil de la Loutre d'Europe par secteur géographique en Pays de la Loire .....	19
2.2.2 Action 12 : consolider le réseau de site protégés ou gérés pour la Loutre d'Europe et améliorer son efficacité .....	19
2.2.3 Action 13 : transmettre les documents visant à améliorer la prise en compte de la Loutre d'Europe dans les études d'impacts ou d'incidences.....	19
2.2.4 Action 18 : éviter la mortalité due aux noyades accidentelles dans les engins de pêche	20
2.2.5 Action 19 : éviter la mortalité accidentelle lors des actions de piégeage ou de chasse	21
2.2.6 Action 20 : créer des Havres de paix pour la Loutre d'Europe .....	23

2.2.7	Action 21 : développer les supports de communication et la mise en place de programmes d'éducation sur la Loutre d'Europe.....	23
2.2.8	Action 25 : informer et sensibiliser les utilisateurs et gestionnaires des écosystèmes aquatiques et de la ressource aquacole.....	24
2.2.9	Action 26 : Mettre en place un réseau pour la collecte et la valorisation des cadavres <sup>25</sup>	
2.2.10	Action 28 : mettre à disposition des collectivités et usagers une assistance technique et scientifique .....	26
<b>2.3</b>	<b>Actions de priorité 3.....</b>	<b>28</b>
2.3.1	Action 4 : participer à l'application des méthodes d'étude de l'utilisation de l'espace par analyse génétique.....	28
2.3.2	Action 7 : étudier les éventuelles relations entre la répartition de la Loutre d'Europe dans les Pays de la Loire et les données disponibles sur les polluants.....	28
2.3.3	Action 8 : assurer une veille quant à l'impact de la Loutre dans les étangs de pisciculture en Pays de la Loire .....	28
2.3.4	Action 11 : évaluer et renforcer la prise en compte de la Loutre d'Europe dans les politiques publiques des Pays de la Loire.....	29
2.3.5	Action 22 : veiller à une bonne cohabitation entre la Loutre d'Europe et les activités de loisirs dans les Pays de la Loire .....	29
<b>2.4</b>	<b>Actions non prioritaires .....</b>	<b>30</b>
<b>3</b>	<b>BILAN ET PERSPECTIVES.....</b>	<b>31</b>
<b>3.1</b>	<b>Bilan financier .....</b>	<b>31</b>
<b>3.2</b>	<b>Bilan technique et perspectives .....</b>	<b>33</b>
3.2.1	Actions de protection.....	33
3.2.2	Actions de connaissance .....	33
3.2.3	Actions de communication.....	34
	<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>37</b>
	<b>ANNEXES .....</b>	<b>39</b>

---

## INTRODUCTION

---

L'année 2016 est la quatrième et dernière année de mise en œuvre de la déclinaison régionale du plan national d'actions en faveur de la Loutre d'Europe dans les Pays de la Loire. Cette déclinaison dite simplifiée a été validée par le CSRPN le 20 novembre 2012. La DREAL des Pays de la Loire a confié l'animation de cette déclinaison à la Coordination régionale LPO Pays de la Loire ainsi qu'à l'ONCFS, dans la continuité de la rédaction de la déclinaison réalisée par ces mêmes structures.

L'état des lieux dressés dans les Pays de la Loire a permis de décliner 26 actions des 32 identifiées dans le plan national d'actions. Parmi ces actions, seules 7 actions figurent en priorité 1 complétées par 10 de priorité 2, 5 de priorité 3 et 4 non prioritaires. Ces actions doivent permettre de remplir les deux objectifs majeurs identifiés dans la région des Pays de la Loire :

- Limiter la mortalité due aux collisions routières notamment dans les départements fortement concernés (Vendée et Loire-Atlantique) mais également dans les secteurs en cours de recolonisation.
- Améliorer les connaissances sur la répartition de la Loutre d'Europe notamment dans les départements en cours de recolonisation (Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe).

Ce rapport vise ainsi à faire le bilan du travail mené dans le cadre de l'animation et dresse également un bilan non exhaustif des actions menées au cours de la déclinaison régionale du PNA Loutre sur la période 2013-2016.

# 1 ANIMATION DE LA DÉCLINAISON RÉGIONALE

---

L'animation de la déclinaison régionale concerne l'action 31 du plan. Les animateurs de la déclinaison régionale ont pour mission :

- d'assurer le lien avec la coordination nationale du PNA ;
- de centraliser les données et informations régionales ;
- d'animer les actions d'ampleur régionale ;
- de réaliser les bilans et d'animer les comités de pilotage en lien avec la DREAL ;
- de chercher des pistes de financements ;
- d'assurer le lien avec le coordinateur du groupe Loutre Pays de la Loire.

Au cours de la déclinaison régionale, l'enveloppe pour l'animation régionale a varié entre 6 000 € et 7 000 € selon les années cf. § 3.1).

En 2016, 6 000 € a été accordé pour la coordination régionale LPO Pays de la Loire par la DREAL Pays de la Loire) afin d'assurer les missions liées à l'animation régionale de la déclinaison. Plusieurs actions ont été réalisées dans le cadre de cette animation au cours de la déclinaison régionale :

- Organisation des comités de pilotage (les comptes rendus sont disponibles sur la [page dédiée](#) à la Loutre de la DREAL Pays de la Loire);
- Coordination du programme d'actions régionales multi-partenarial ;
- Création et animation du réseau de collecteurs afin de valoriser les cadavres ;
- Collecte et centralisation des données de mortalité ;
- Mise à jour de la carte de répartition de la Loutre à l'échelle de maille 10x10 km ;
- Animation du réseau Havre de paix ;
- Participation au séminaire de fin du PNA ;
- Recherche bibliographique sur le comportement de la Loutre dans les têtes de bassin ;
- Bilan de la déclinaison du PNA ;
- Répondre aux sollicitations de la coordination nationale ;
- Échanger avec les correspondants SFEPM du groupe Loutre dans la région (Alain Texier et Didier Montfort) notamment pour formaliser la constitution d'un groupe de collecteurs concernant la valorisation des cadavres de Loutre ;

## 2 ACTIONS MISES EN ŒUVRE

---

Au cours de la déclinaison, plusieurs actions ont été mises en œuvre, totalement ou partiellement. Au contraire, certaines actions n'ont pas pu être démarrées.

Cette partie s'attache à faire le bilan pour chaque action de la déclinaison régionale. Les éléments présentés sont ceux qui ont été transmis à l'animateur du plan. Il est probable que les résultats exposés pour certaines actions ne soient pas exhaustifs.

Les résultats sont présentés à travers 4 paragraphes différents qui regroupent les actions selon leur niveau de priorité identifié dans la déclinaison : actions de priorité 1, actions de priorité 2, actions de priorité 3 et actions non prioritaires.



## 2.1 ACTIONS DE PRIORITÉ 1

### 2.1.1 Action 1 : actualiser la carte de répartition de la Loutre d'Europe dans les Pays de la Loire

#### 2.1.1.1 Carte régionale au maillage 10x10 km

Le territoire régional a fait l'objet de différentes prospections dans certains secteurs. Ces prospections ont pu être financées dans le cadre de programme précis mais bien souvent les données proviennent des réseaux bénévoles :

- suivis des bassins versants concernés par le programme d'actions régionales : le Layon, la Moine, l'amont de l'Erdre, l'amont du Don, l'Huisne, l'amont de la Sarthe et le Sarthon en Sarthe, l'Ernée, l'aval de la Mayenne, la Vègre et l'amont de la Sèvre Nantaise en Vendée ;
- inventaires réalisés sur les bassins versants du Loir en Sarthe et du Thouet dans le Maine-et-Loire ;
- prospections aléatoires en Maine-et-Loire dans le cadre d'atlas des mammifères sauvages ;
- prospections réalisées par les services départementaux de l'ONCFS ;
- Inventaire réalisé sur l'ensemble du périmètre du PNR Marais poitevin en 2015 ;
- autres données opportunistes, etc.

Grâce aux données collectées au cours de la période 2014-2016, la carte de répartition de la Loutre d'Europe dans les Pays de la Loire a été mise à jour à l'échelle d'un maillage de 10 x 10 km grâce à la compilation des informations issues de l'ensemble des structures réalisant les prospections.

La Figure 1 présente la répartition de l'espèce au milieu des années 1990 telle qu'elle avait pu être approximativement reconstituée à partir des données bibliographiques. À cette époque la Loutre ne subsistait plus que dans ses bastions vendéens (Marais breton et poitevin principalement) ainsi que dans les marais de la Brière.

La Figure 2 est la répartition de la Loutre d'Europe pour la période 2003-2012 réalisée pour la rédaction de la déclinaison régionale du PNA Loutre dans les Pays de la Loire. Elle permet de constater une progression de la Loutre dans les départements de la Loire-Atlantique et de la Vendée ainsi qu'une apparition dans les départements de Maine-et-Loire (le long de la Loire, le Layon, la Moine et le Thouet) et de la Mayenne. Quelques données ponctuelles montrent également l'incursion de la Loutre en Sarthe.

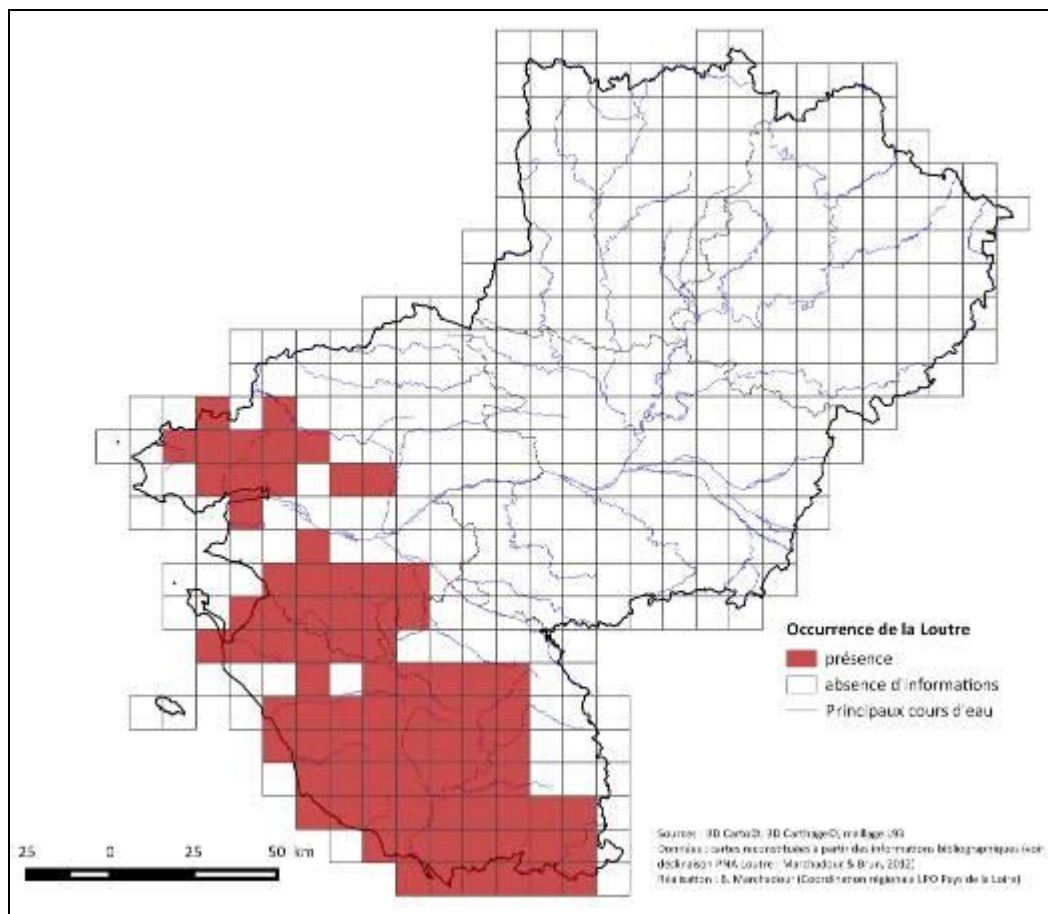


Figure 1 : répartition présumée de la Loutre au milieu des années 1990 dans les Pays de la Loire

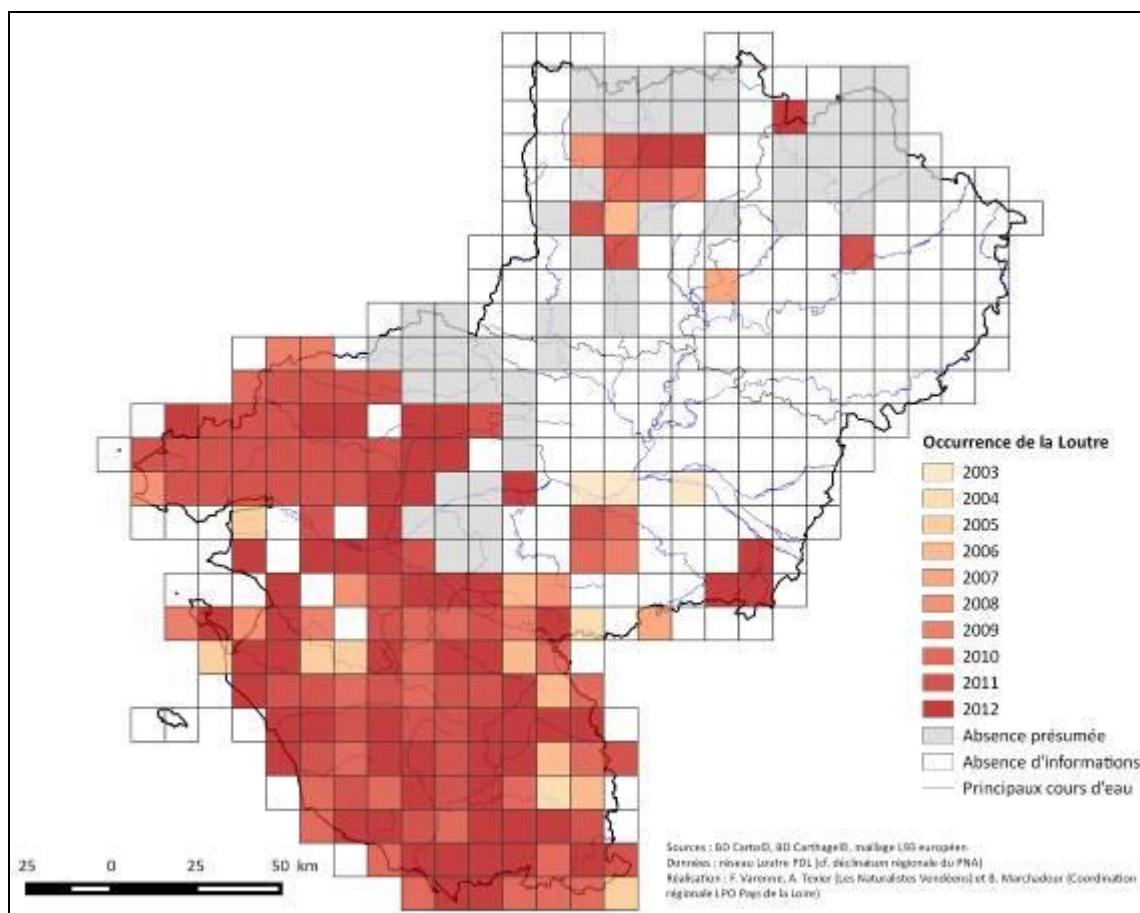
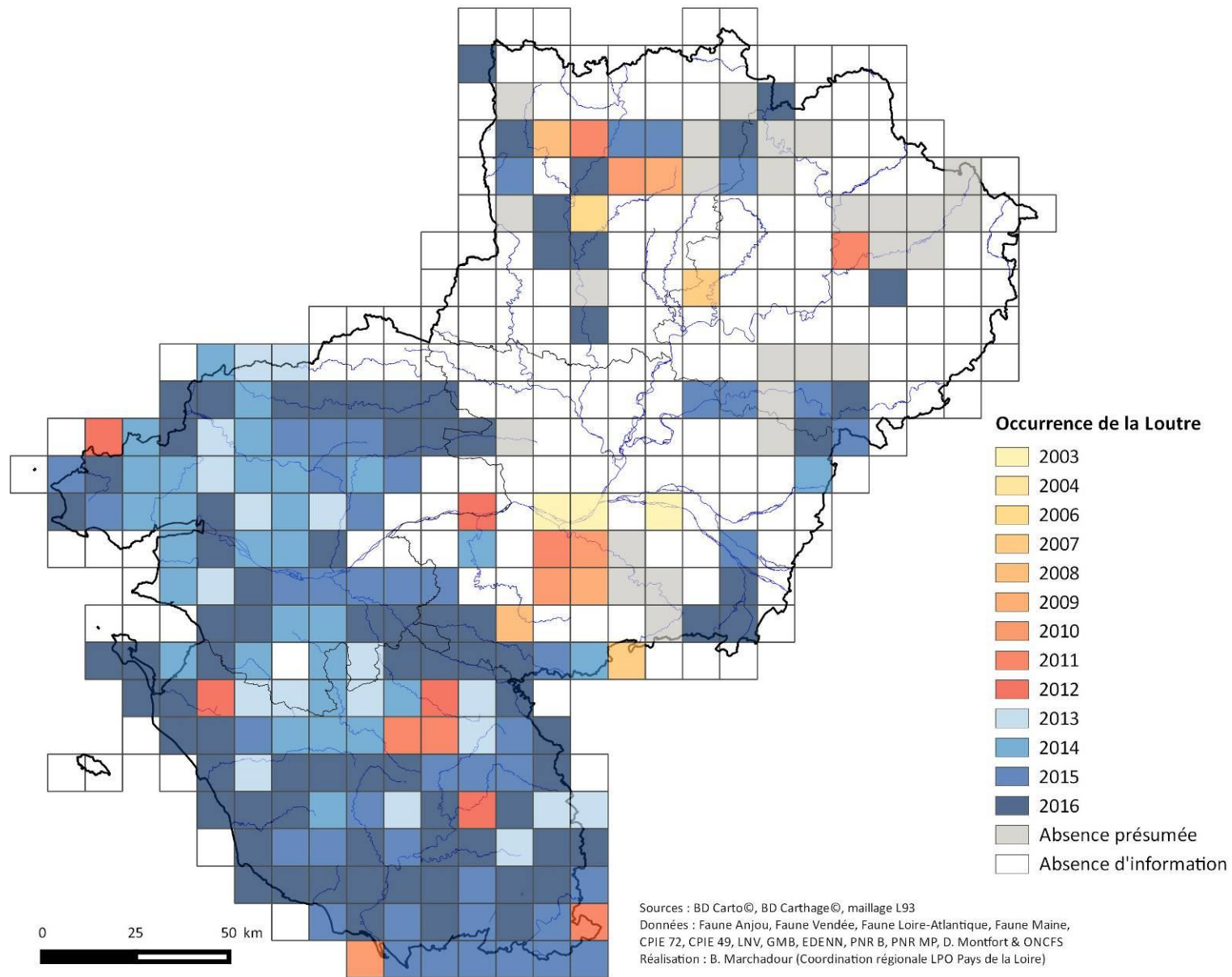


Figure 2: répartition de la Loutre d'Europe entre 2003 et 2012 dans les Pays de la Loire



**Figure 3 : répartition de la Loutre d'Europe entre 2003 et 2016 dans les Pays de la Loire**

La **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** correspond la compilation des indices collectés au cours de la période 2003-2016.

**L'ensemble des mailles de 10 km x 10 km n'ayant pas fait l'objet de prospections systématiques comme le prévoit le protocole au niveau national, l'interprétation des évolutions apparentes doit se faire avec précaution.** En effet, pour beaucoup de mailles, aucune information n'est disponible et seules quelques mailles ayant fait l'objet de prospections telles que le prévoit le protocole qualifient le statut de la Loutre comme de l'absence présumée.

Les données collectées au cours de la déclinaison confirment la présence de la Loutre sur l'ensemble de la Vendée malgré quelques mailles qui n'ont pas fait l'objet de prospection. En Loire-Atlantique, les secteurs où l'espèce étaient connus ont été confirmés et l'espèce semble même avoir étendu sa répartition dans les bassins du Don et de l'Erdre (Nord-Est du département). Ailleurs, la présence de la Loutre semble se confirmer dans certains bassins de la Mayenne, dans le bassin de la Moine et du Thouet en Maine-et-Loire ainsi que dans les bassins du Sarthon/amont de la Sarthe et de l'Huisne dans la Sarthe. Les suivis réalisés dans le bassin du Layon semblent indiquer une disparition de l'espèce dans ce secteur (Marchadour & Lécureur, 2017). Cela semble également être le cas sur la rivière de la Vègre en Sarthe. La Loire, dans le Maine-et-Loire n'a pas fait l'objet de prospections dédiées alors que des indices avaient été trouvés dans les années 2000. Son statut demeure donc inconnu sur le fleuve qui joue certainement un rôle dans la circulation de l'espèce. Enfin, la découverte majeure au cours de cette déclinaison concerne la vallée du Loir dans le nord-est du Maine-et-Loire et le sud-est de la Sarthe. Des épreintes ont été découvertes à partir de 2013 et d'autres prospections ont permis de confirmer cette présence et la reproduction a même été prouvée côté Indre-et-Loire où une femelle et ses 2 jeunes ont été photographiés en 2015 (M. Sineau *com. pers.*).

Ce travail cartographique de la répartition de la Loutre d'Europe à l'échelle d'un maillage de 10 km x 10 km est à poursuivre dans les prochaines années. Une mise à jour tous les 3 ou 4 ans semblerait suffisante à cette échelle. Une réflexion sur l'application du protocole UICN selon un échantillonnage de mailles permettrait sans doute de mieux appréhender l'absence présumée et réelle de la Loutre dans certains secteurs.

### **2.1.1.2 Répartition à l'échelle du bassin de la Loire**

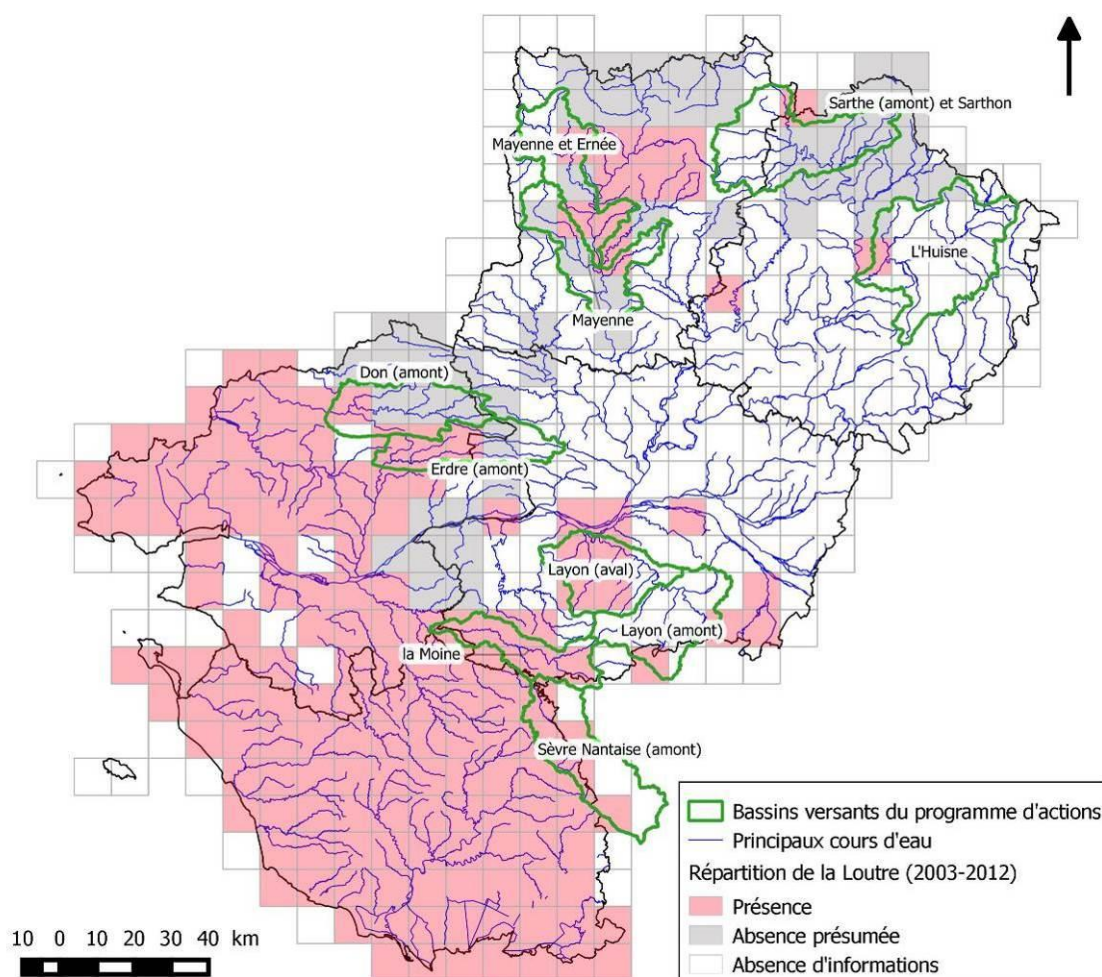
En 2011, la publication « Le castor et la loutre sur le bassin de la Loire : synthèse des connaissances 2010 », réalisée avec la collaboration de soixante-dix auteurs, dresse un état de référence de la répartition du Castor et de la Loutre dans le bassin de la Loire, département par département, en s'appuyant sur une cinquantaine de cartes. Comme cela avait été présenté au 2<sup>e</sup> comité de pilotage de décembre 2014, l'ONCFS a eu l'opportunité de mettre à jour cette publication au cours du premier semestre 2015.

Ainsi, plusieurs associations et détenteurs de données concernant ces deux espèces se sont réunis autour de l'ONCFS le 5 mars 2015 à Nantes. Les cartes de répartition ont pu être mises à jour grâce à l'apport des nouvelles données sur la période 2011-2014. Ces mêmes acteurs ont également contribué à la mise à jour des textes de chaque département qui accompagnent les cartes de répartition. Le document (Hurel, 2015) a pu être publié au cours de l'année 2015 et peut être téléchargé librement [ici](#).

## 2.1.2 Action 2 : étudier la présence de la Loutre d'Europe dans les secteurs en phase de recolonisation dans les Pays de la Loire

Enjeu majeur de la déclinaison régionale du PNA dans la Pays de la Loire, l'amélioration des connaissances dans les bassins versants en cours de recolonisation s'est traduite par plusieurs actions entre 2013 et 2016.

Un programme de grande ampleur a ainsi été construit en 2013 et a été mis en œuvre au cours de 3 années (2014-2016). L'un des objectifs de ce programme était de réaliser un suivi des populations présentes sur certains 9 fronts de colonisation (Figure 4). Pour chaque bassin versant concerné, plusieurs transects ont été positionnés le long des cours d'eau (au moins 1 tous les 5 km) et ont été visités une fois par an en appliquant le protocole UICN (prospection de 600 m d'une berge à partir d'un pont ou d'une confluence).



**Figure 4 :** résultats des suivis 2015 à l'échelle bassins versants faisant l'objet d'un suivi des populations de Loutre dans le cadre du programme d'actions régionales (2014-2016)

Au total, 310 tronçons répartis sur ces bassins versants ont été suivis chaque année sur la période 2014-2016. La proportion de tronçons positifs, c'est-à-dire avec au moins un indice attestant la présence de la Loutre, par bassin et par année figure dans le Tableau 1. Globalement, les résultats montrent que la dynamique de recolonisation semble se

poursuivre mais de manière très lente. Les nouvelles observations sur de nouveaux bassins peuvent être le fait d'un seul individu présent ponctuellement sans pour autant garantir une installation pérenne. Les résultats détaillés sont disponibles dans le rapport bilan (Marchadour & Lécureur, 2017), téléchargeable sur le [site Internet de la DREAL](#).

**Tableau 1** : proportion de points positifs (avec indice de présence) par bassin et par année au cours de la période du programme (2014-2016)

<b>Bassin versant</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Amont Sèvre Nantaise (85)	47 %	79 %	92 %
La Moine (49)	0 %	9 %	16 %
Le Layon (49)	0 %	0 %	0 %
L'Erdre (44 et 49)	0 %	8 %	6 %
Le Don (44)	41 %	43 %	17 %
Le Vicoin et l'Ouette (53)	0 %	5 %	21 %
L'Ernée (53)	0 %	0 %	18 %
Sarthon et amont Sarthe (72 et 53)	2 %	2 %	8 %
Huisne (72)	0 %	0 %	2 %
Vègre (72)	0 %	0 %	0 %

En marge de ce programme d'actions, le **bassin versant du Loir** a fait l'objet d'un suivi au cours de l'année 2015 par le CPIE vallée de la Sarthe et du Loire. Ce suivi, qui a également concerné l'expertise des ouvrages d'art, a fait l'objet de deux rapports spécifiques (Baguet, 2015 et Camus, 2016). De même, la LPO Anjou a coordonné des suivis bénévoles sur le **bassin du Thouet** dans le sud-est du département de Maine-et-Loire (Desgranges, 2015).

Grâce à ces programmes, des tronçons d'inventaires ont été disposés dans ces différents bassins versants. La mise en place de nouveaux suivis à moyen terme, sur ces mêmes tronçons, semble pertinente afin d'y évaluer l'évolution de la répartition. Dans la mesure du possible, des suivis renforcés, c'est-à-dire avec plusieurs passages par an et des pièges photographiques, permettraient d'apporter plus d'informations sur le statut de la Loutre d'Europe.

### **2.1.3 Action 14 : mettre en place des corridors écologiques pour la Loutre d'Europe dans les Pays de la Loire**

Malgré son niveau de priorité, cette action n'a pas été mise en œuvre au cours de la déclinaison. L'étude réalisée par le MNHN dans le cadre de l'action 6 (cf. § 2.2.1 ) et dont l'objectif était de cartographier le potentiel d'accueil de la Loutre dans les territoires où l'espèce est absente n'a pas permis d'alimenter la réflexion sur l'identification des corridors et des freins à la colonisation.

Néanmoins, les recherches bibliographiques menées en 2016 et la volonté de l'EDENN de mener une étude sur la colonisation de la Loutre en tête de bassin versant de l'Erdre ont abouti à la prise en charge d'un stagiaire au cours de l'année 2017. Ce dernier devra définir un protocole cartographique ainsi qu'un protocole de terrain afin d'identifier les corridors et les freins à la colonisation vers les bassins versants contigus.

Selon les résultats obtenus de l'étude dans le bassin versant de l'Erdre, ce type d'actions pourrait être déployé dans d'autres bassins versants en cours de recolonisation.



## **2.1.4 Action 17 : réduire la mortalité due aux collisions avec des véhicules**

Autre action majeure de la déclinaison régionale du PNA Loutre dans les Pays de la Loire, la réduction de la mortalité due aux collisions avec des véhicules s'est traduite par la mise en œuvre de plusieurs axes de travail :

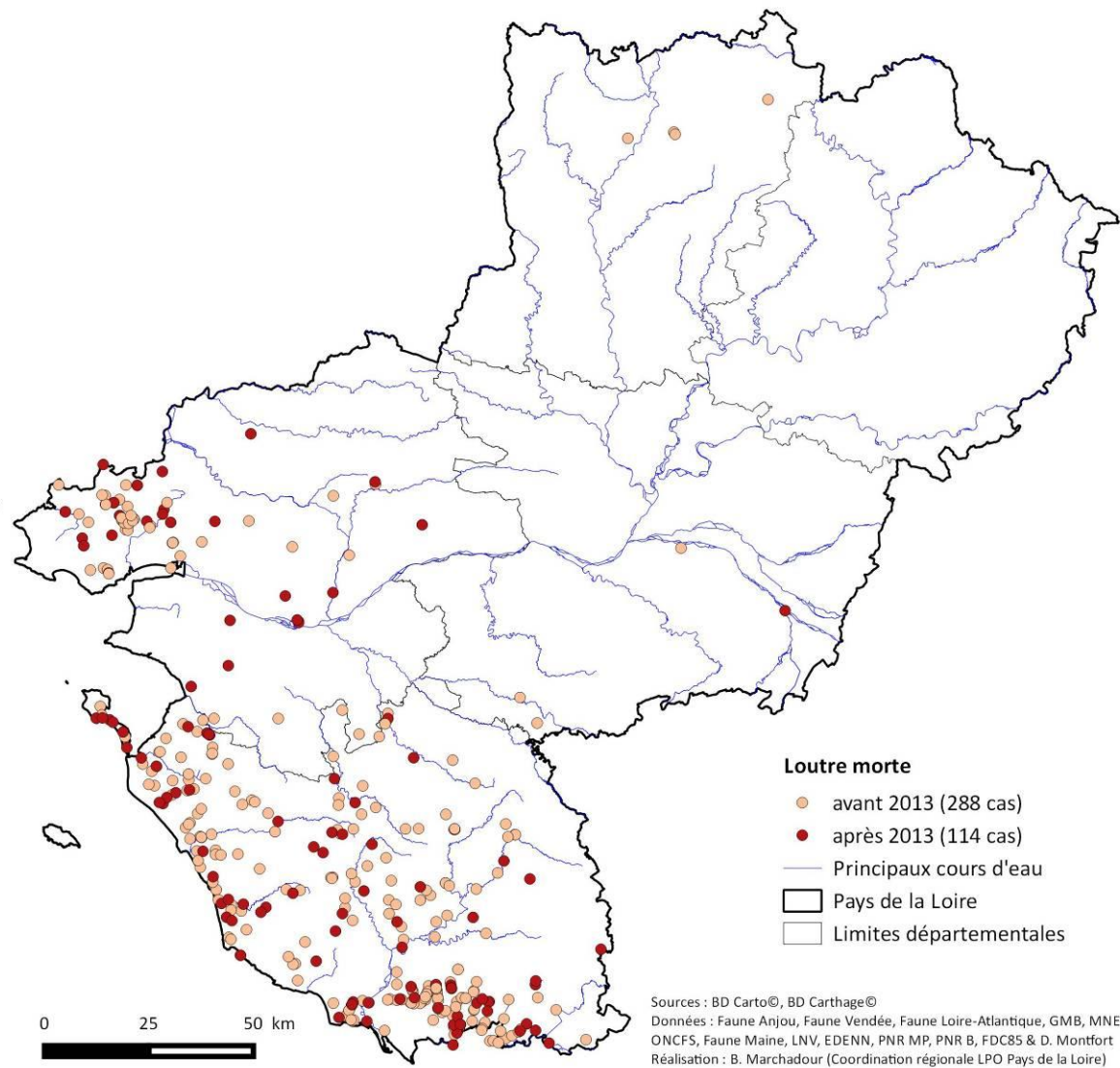
- La centralisation des données de mortalité afin d'avoir une meilleure connaissance de l'ampleur du phénomène et d'identifier les secteurs les plus mortifères ;
- L'identification des ouvrages d'art les plus dangereux pour la Loutre notamment dans les bassins où la Loutre recolonise les cours d'eau ;
- L'aménagement d'ouvrages qualifiés de dangereux et notamment ceux ayant déjà fait l'objet de cas de mortalité de Loutre ;
- La sensibilisation et la formation des gestionnaires des routes et tout particulièrement ceux gérant les ouvrages d'art.

### **2.1.4.1 Centralisation des données mortalité**

La centralisation des données de mortalité a débuté en 2015 et a pu être finalisée en 2016. Plusieurs structures et personnes ont contribué en fournissant leurs données :

- Les Naturalistes Vendéens ;
- La LPO Vendée, la LPO Anjou et la LPO Loire-Atlantique ;
- Le Groupe Mammalogique Breton ;
- Le PNR de Brière et le PNR Marais Poitevin ;
- Mayenne Nature Environnement ;
- EDENN ;
- ONCFS ;
- Didier Montfort.

Au total, 402 cas de mortalité ont été recensés à l'échelle régionale dont 37 avant les années 2000. L'essentiel des cas recensés se situe dans le département de la Vendée et notamment dans les zones marais qui sont très dangereuses compte tenu des nombreux canaux et cours traversant des routes (Tableau 2 & Figure 5).



**Figure 5:** répartition des cas de mortalité de la Loutre d'Europe dans les Pays de la Loire

**Tableau 2 :** nombre de cas de mortalité de Loutre d'Europe selon les départements de la région des Pays de la Loire

Département	Nombre de cas
Vendée	315
Loire-Atlantique	79
Mayenne	4
Maine-et-Loire	4

La centralisation des données est maintenant organisée à l'échelle régionale. Cet effort de recueil d'informations de manière régulière, tous les deux ans par exemple, doit se poursuivre.

#### **2.1.4.2 Identification des infrastructures prioritaires en termes d'aménagement**

L'**expertise d'ouvrages d'art** est l'un des moyens d'identifier les ponts les plus dangereux pour la Loutre. À l'échelle d'un bassin versant, cela permet d'orienter les opérations de gestion à mettre en œuvre sur ces infrastructures. Au cours du plan d'actions, de très nombreux ouvrages d'art ont été expertisés dans le cadre d'études ponctuelles ou de programmes plus importants.

Le programme d'actions régionales 2014-2016 (Marchadour & Lécureur, 2017) a permis d'expertiser plus de 1 000 ouvrages au sein de neuf bassins versants :

- 45 ouvrages ont été expertisés dans le bassin de la Moine ;
- 142 ouvrages ont été expertisés dans le bassin du Layon ;
- 147 ouvrages ont été expertisés dans la partie amont du bassin de l'Erdre ;
- 103 ouvrages ont été expertisés dans la partie amont du bassin du Don ;
- 76 ouvrages ont été expertisés dans le bassin du Sarthon et la partie amont du bassin de la Sarthe ;
- 510 ouvrages ont été expertisés dans le bassin de l'Huisne ;
- 61 ouvrages ont été expertisés dans les bassins du Vicoïn et de l'Ouette ;
- 64 ouvrages ont été expertisés dans le bassin de l'Ernée.

Chaque ouvrage a été expertisé selon la même méthode et les plus dangereux font tous l'objet d'une fiche descriptive. Des cartes sont également disponibles à l'échelle de chaque bassin (Marchadour & Lécureur, 2017).

En dehors de programme d'envergure, plusieurs autres expertises ont été menées ailleurs sur le territoire :

- 102 ouvrages ont été expertisés dans le bassin du Loir (Baguet, 2015 ; Camus, 2016) ;
- 80 ouvrages ont été expertisés dans le bassin du Thouet en Maine-et-Loire (Desgranges, 2015) ;
- 29 ouvrages de la RN249 (gestion DIRO) ont été expertisés dans le sud-ouest du Maine-et-Loire en 2014 et 2015 (Même-Lafond & Torel, 2015).
- 4 ouvrages ont été expertisés en Mayenne par MNE pour le compte de la DIRO ;
- 35 ouvrages ont été expertisés sur la RN137 en Loire-Atlantique par le GMB pour le compte de la DIRO (Chenaval, 2015) ;

- 18 ouvrages ont été expertisés sur la RN164 et la RN171 en Loire-Atlantique par le GMB pour le compte de la DIRO (Chenaval, 2014) ;
- 62 ponts, autres que ceux du programme d'actions régionales, ont été expertisés par MNE sur le bassin du Vicoin en 2016 ;
- Plusieurs ouvrages ont fait l'objet d'une expertise dans le cadre d'une étude sur les connections loutrologiques entre le bassin du Brivet et plusieurs zones humides attenantes (Ouest'Am, 2013).

Par ailleurs, le CEREMA a également mené une expertise des ouvrages d'arts petite faune gérés par la DIRO en Bretagne et Pays de la Loire. Le Conseil départemental de Maine-et-Loire mène également des expertises en interne visant notamment à évaluer la dangerosité des ouvrages vis-à-vis des mammifères semi-aquatiques.

Le nombre d'expertises réalisées au cours de la déclinaison régionale est important mais doit se poursuivre dans le cadre d'un futur plan car de nombreux bassins n'ont pas encore fait l'objet de ce type d'analyse. Néanmoins, ces expertises n'ont de pertinence que si elles permettent d'engager des travaux et des aménagements sur les ouvrages les plus dangereux.

#### **2.1.4.3 Création d'aménagements**

La création d'aménagements favorisant le passage de la Loutre d'Europe, et de nombreuses autres espèces, en tout sécurité constitue un aboutissement recherché dans les secteurs les plus mortifères et dangereux. Loin d'être exhaustive, voici la liste des ouvrages qui ont été aménagés au cours de la période 2013-2016 :

- Aménagement d'un ouvrage sur l'Aron en Mayenne par le Conseil départemental, accompagné par Mayenne Nature Environnement ;



Aménagement d'un ouvrage sur l'Aron : avant travaux



Aménagement d'un ouvrage sur l'Aron : après travaux

- Aménagement d'un pont à Casson par le Conseil département de Loire-Atlantique accompagné par le Groupe Mammalogique Breton et la DDTM44 ;
- Installation d'une banquette au niveau d'un pont enjambant la Riallée par la mairie de La Roche-sur-Yon, accompagnée par la LPO Vendée ;



Ouvrage d'art aménagé sur la Riallée (La Roche-sur-Yon ; Vendée) –LPO Vendée ©

- Ponton flottant mis en place en Mayenne en 2016 par la Dir Ouest et Mayenne Nature Environnement sur un ouvrage de la RN162.



Ponton flottant mis en place en Mayenne par la Dir Ouest (photos : Mayenne Nature Environnement)

La multiplication des aménagements pour les ouvrages les plus dangereux reste une priorité pour les années à venir, même dans les secteurs où la Loutre est peu voire pas encore présente. L'ampleur des améliorations à entreprendre est énorme et il devient indispensable que les gestionnaires incluent les résultats d'expertises dans leur calendrier de travaux et engagent un maximum de travaux pour les ouvrages les plus dangereux.

#### ***2.1.4.4 Informer et sensibiliser les gestionnaires***

Afin d'accompagner la mise en œuvre d'aménagement, de nombreuses informations ont pu être transmises aux gestionnaires, notamment les résultats des expertises d'ouvrage. Par ailleurs, les agents de certains gestionnaires ont pu être sensibilisés et formés à la prise en compte de la biodiversité notamment au travers de partenariat avec des associations de protection de l'environnement. Par exemple :

- 1 journée de sensibilisation/formation des agents de la Dir Ouest en Loire-Atlantique (GMB) le 12 décembre 2013 à Nantes (15 personnes) ;
- 2 journées de sensibilisation/formation des agents de la Dir Ouest en Maine-et-Loire (LPO Anjou) : le 2 juillet 2013 à Nantes (15 personnes) et le 15 mai 2013 à Cholet sur le terrain (6 personnes) ;
- MNE a participé à 2 modules du cycle de formation des agents de la DIR Ouest les 12 février 2014 et 17 avril 2014 au CEI de Mayenne ;
- Plusieurs associations de protection de la nature ont été formées à l'expertise d'ouvrages d'art par le Groupe Mammalogique Breton ;

Selon les besoins, il semble intéressant de poursuivre ces formations et ces actions de sensibilisation au travers de partenariats entre les associations de protection de la nature et les gestionnaires d'infrastructures routières.

### **2.1.5 Action 27 : former les partenaires du plan d'action et les gestionnaires dans les Pays de la Loire**

Cette action avait pour objectifs :

- D'informer l'ensemble des partenaires sur la mise en œuvre du plan ;
- D'étoffer le réseau de personnes compétentes sur le terrain ;
- De fédérer les partenaires du plan.

Globalement, l'information des partenaires s'est opérée pendant toute la durée du plan à travers le comité de pilotage et différentes mails d'information transmis régulièrement par l'animateur régional. Localement, l'identification de structures relais (cf. action 28) a également permis de faciliter la circulation d'informations.

Sur le volet formation naturaliste, notamment pour la reconnaissance d'indices de présence, aucune formation particulière n'a été organisée dans le cadre du plan, notamment par l'animateur du plan. En effet, les besoins semblaient limités et les personnes ou structures demandeuses ont été orientées vers de la formation annuelle de l'ONCFS sur les mammifères semi-aquatiques du bassin de la Loire ainsi que vers les opérations d'inventaires menées par plusieurs structures naturalistes.

À l'avenir, dans les secteurs où la Loutre est présente ainsi qu'à proximité, il serait pertinent d'engager des formations à destination des techniciens de rivière. Ces formations pourraient se dérouler sur une journée avec une partie théorique et une sortie sur le terrain.

### **2.1.6 Action 29 : Favoriser l'existence d'un groupe Loutre dans les Pays de la Loire**

Le groupe Loutre de la SFEPM s'appuie sur un réseau de coordinateurs régionaux qui se réunissent régulièrement. L'objectif de ce groupe est de favoriser la circulation d'informations et les coopérations entre les différents acteurs. Dès le début du plan dans la région, Alain Texier (Les Naturalistes Vendéens) et Didier Montfort (SFEPM 44) ont été identifiés pour assurer cette représentation au niveau régional.

Ainsi, ils ont régulièrement fait le point avec les acteurs locaux ainsi que la coordination du plan en amont des réunions nationales. Alain Texier a représenté le réseau à plusieurs reprises lors des réunions nationales en 2013, 2014 et 2015. Il est également intervenu lors des comités de pilotage ainsi qu'au cours du séminaire de fin du PNA à Limoges en 2016.

Ce type de fonctionnement s'avère pertinent et semble intéressant à pérenniser dans les années à venir.

## 2.2 ACTION DE PRIORITÉ 2

### 2.2.1 Action 6 : déterminer le potentiel d'accueil de la Loutre d'Europe par secteur géographique en Pays de la Loire

Dès le début du PNA, un travail cartographique réalisé par le MNHN était prévu et devait être décliné ou du moins diffusé à l'échelle régionale. L'étude n'a été effectuée qu'en 2015 et seulement à l'échelle des sous bassins versants (Savouré-Soubelet *et al.*, 2015). Par conséquent, sa déclinaison à l'échelle régionale ne s'avérait pas très informative à moins de reprendre les analyses à partir de données régionales, ce qui n'a pu être fait au cours de la déclinaison.

### 2.2.2 Action 12 : consolider le réseau de site protégés ou gérés pour la Loutre d'Europe et améliorer son efficacité

Cette action n'a pas été mise en œuvre spécifiquement dans le cadre de la déclinaison régionale. En effet, le statut de la Loutre d'Europe en Europe, en France et dans les Pays de la Loire (Liste rouge, espèces déterminantes, espèces TVB, SCAP, etc.) lui permet une certaine considération dans l'application de différentes politiques publiques.

À ce stade, le comité de pilotage n'a pas jugé prioritaire d'aller plus loin concernant cette thématique.

### 2.2.3 Action 13 : transmettre les documents visant à améliorer la prise en compte de la Loutre d'Europe dans les études d'impacts ou d'incidences

Cette action devait être mise en œuvre au niveau national par l'animation du plan. Deux documents devaient être rédigés afin d'assurer une meilleure prise en compte de la Loutre dans le cadre d'études d'impacts et d'incidences : un guide pratique et un autre rappelant la réglementation et les procédures de dérogation.



## 2.2.4 Action 18 : éviter la mortalité due aux noyades accidentelles dans les engins de pêche

L'ampleur de cette cause de mortalité reste méconnue dans la région. Elle est certainement sous-estimée et deux nouveaux cas ont été rapportés en 2015 :

- le 22 avril 2015, un pêcheur trouve une Loutre noyée dans sa nasse à silure sur la Loire vers Saumur (au niveau de la confluence avec le Thouet) ;
- le 15 juin 2015, une Loutre est retrouvée morte dans un engin de pêche sur l'Erdre (Figure 6).



**Figure 6** : loutre découverte noyée dans un engin de pêche sur l'Erdre le 15 juin 2015 (photo : J.-L. Maisonneuve)

Ces deux cas de mortalité ont encouragé la rédaction d'un article de sensibilisation à l'attention des pêcheurs (cf. annexe 1). Cet article a été transmis aux 5 fédérations départementales de pêche afin qu'il soit diffusé au travers de leurs outils de communication. L'article a au moins été diffusé au sein des fédérations de la Sarthe et de la Mayenne, notamment par le biais de leur site Internet.

Aucune autre action n'a été mise en œuvre concernant cette thématique alors que des opérations de sensibilisation voire d'adaptation des engins de pêche pourraient être envisagées dans certains secteurs sensibles tels que les marais de l'Erdre.

## 2.2.5 Action 19 : éviter la mortalité accidentelle lors des piégeage ou de chasse

### 2.2.5.1 Communication et sensibilisation

Lors du 2<sup>e</sup> comité de pilotage fin 2014, il a été convenu, suite notamment à l'intervention d'Alain Chalopin de la FRC Pays de la Loire, de rédiger un article afin de le diffuser au sein des fédérations départementales.

Un article (cf. annexe 2) a ainsi été rédigé et transmis à la Fédération régionale des chasseurs pour transmission notamment aux fédérations départementales. Cet article a été diffusé par la FRC sur son site Internet (Figure 7). La FDC de Vendée a diffusé l'information sur les réseaux sociaux et l'article devrait paraître dans le chasseur d'Anjou en août 2016.

DOSSIER

AUTRES ESPECES

Septembre 2015

### La LOUTRE D'EUROPE dans les Pays de la Loire

**Biologie et écologie**

La Loutre d'Europe est un mammifère semi-aquatile pouvant mesurer entre 80 cm et 1 m 20 (avec la queue) et peser entre 5 et 12 kg. Elle habite une grande variété de milieux humides : marais, plans d'eau, rivières, côtes marines, etc. Ce carnivore a besoin de milieux offrant suffisamment de ressources alimentaires, de gîtes et de tranquillité pour pouvoir se reproduire.

visées et parfois de petits mammifères et d'oiseaux. Son domaine vital est très important puisqu'un individu occupe entre 5 et 20 km de cours d'eau, jusqu'à 80 km pour un mâle. Chaque individu marque son territoire en déposant ses crotes, appelées épreintes.

**Répartition dans la région**

La Loutre d'Europe était autrefois présente sur l'ensemble du territoire régional puis elle a subi un déclin important au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. À la fin des années 1990 et jusqu'au milieu des années 2000, la Loutre était uniquement présente dans la Loire-Atlantique (marais de la Grande Eclairie et marais annexes ainsi qu'autour du lac de Grand-Lieu) et la Vendée (Marais breton et potiveau et plus sporadiquement dans le bocage). Actuellement, la situation de la Loutre d'Europe s'est améliorée dans la région puisque son aire de répartition a augmenté depuis les noyaux de populations occidentales. La carte présente la répartition régionale de l'espèce à l'échelle de mailles de 100 km<sup>2</sup>. Le retour de la Loutre sur ses territoires est en cours mais la dynamique demeure très lente.


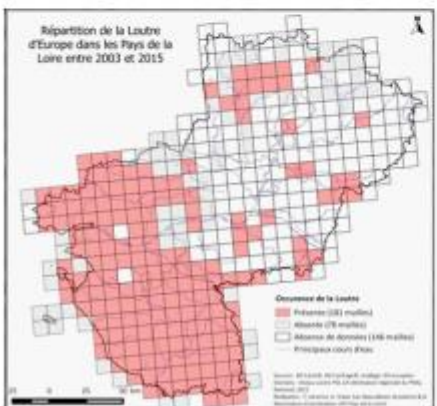


Photo : La Loutre est parfaitement adaptée au milieu aquatique (côtés allongés, pattes palmées, pelage épais et imperméable, etc.) ; G. Martin ©

La Loutre se nourrit principalement de poissons mais également de batraciens, d'insectes et de mollusques.



**Répartition de la Loutre d'Europe dans les Pays de la Loire entre 2003 et 2015**

■ Présence (20 mailles)  
■ Absence (10 mailles)  
■ Présence (100 mailles)

DOSSIER

AUTRES ESPECES

Septembre 2015

**Enjeux et perspectives**

La Loutre d'Europe est une espèce protégée depuis l'arrêté Ministériel du 17 avril 1981 en application de la loi relative à la protection de la nature du 10 juillet 1976. Etant donné son statut fragile sur une grande partie du territoire régional, elle figure parmi les espèces classées « quasi-menacées » de la liste rouge des Pays de la Loire. Elle a également été identifiée comme une espèce prioritaire à la conservation dans la région.

**Les risques liés au piégeage et au tir**

Les cas de mortalité d'origine anthropique ont des conséquences majeures sur la dynamique des populations. La cause la plus fréquente est liée au trafic routier. En effet, plus de 200 cas de collision mortelle ont été répertoriés ces 15 dernières années, principalement dans les marais de fougère de la région. Les cas de noyade liés aux engins de pêches existent et sont sans doute sous-estimés. Les activités de piégeage et de tir, notamment sur les ragondins, peuvent également engendrer de la mortalité chez la Loutre.

Dans les secteurs où la présence de piégeage du Ragondin est importante, il est possible de capturer accidentellement une Loutre d'Europe. Ces captures ont un impact limité lorsqu'il s'agit de cage-piège, les piègeurs devant la relâcher. L'arrêté ministériel du 30 juin 2015, interdisant les pièges de catégories 2 et 3 à proximité des cours d'eau où la Loutre et le Castor sont présents, limite les cas de mortalité.

Pour contribuer à l'amélioration des connaissances sur l'espèce, la vigilance des piègeurs et des chasseurs est importante. En cas de capture accidentelle dans une cage piège ou de découverte d'indices de présence, la Fédération Départementale des Chasseurs et les structures relais locales pour la Loutre peuvent être contactées. Ces captures peuvent fournir des informations intéressantes quant à la répartition de l'espèce.

Benoît Marchadour  
Animateur de la déclinaison régionale du Plan Loutre  
Coordination régionale LPO Pays de la Loire  
Plus d'infos : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/plan-national-d-actions-pour-la-loutre-d-europe-a2119.html>



Photo : Loutre libérée d'une cage piège en Vendée (J. Guadalu ©)

DOSSIER

AUTRES ESPECES

Septembre 2015

### La LOUTRE D'EUROPE dans les Pays de la Loire

**Biologie et écologie**

La Loutre d'Europe est un mammifère semi-aquatile pouvant mesurer entre 80 cm et 1 m 20 (avec la queue) et peser entre 5 et 12 kg. Elle habite une grande variété de milieux humides : marais, plans d'eau, rivières, côtes marines, etc. Ce carnivore a besoin de milieux offrant suffisamment de ressources alimentaires, de gîtes et de tranquillité pour pouvoir se reproduire.

visées et parfois de petits mammifères et d'oiseaux. Son domaine vital est très important puisqu'un individu occupe entre 5 et 20 km de cours d'eau, jusqu'à 80 km pour un mâle. Chaque individu marque son territoire en déposant ses crotes, appelées épreintes.

**Répartition dans la région**

La Loutre d'Europe était autrefois présente sur l'ensemble du territoire régional puis elle a subi un déclin important au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. À la fin des années 1990 et jusqu'au milieu des années 2000, la Loutre était uniquement présente dans la Loire-Atlantique (marais de la Grande Eclairie et marais annexes ainsi qu'autour du lac de Grand-Lieu) et la Vendée (Marais breton et potiveau et plus sporadiquement dans le bocage). Actuellement, la situation de la Loutre d'Europe s'est améliorée dans la région puisque son aire de répartition a augmenté depuis les noyaux de populations occidentales. La carte présente la répartition régionale de l'espèce à l'échelle de mailles de 100 km<sup>2</sup>. Le retour de la Loutre sur ses territoires est en cours mais la dynamique demeure très lente.



Photo : La Loutre est parfaitement adaptée au milieu aquatique (côtés allongés, pattes palmées, pelage épais et imperméable, etc.) ; G. Martin ©

La Loutre se nourrit principalement de poissons mais également de batraciens, d'insectes et de mollusques.



**Répartition de la Loutre d'Europe dans les Pays de la Loire entre 2003 et 2015**

■ Présence (20 mailles)  
■ Absence (10 mailles)  
■ Présence (100 mailles)

DOSSIER

AUTRES ESPECES

Septembre 2015

**Enjeux et perspectives**

La Loutre d'Europe est une espèce protégée depuis l'arrêté Ministériel du 17 avril 1981 en application de la loi relative à la protection de la nature du 10 juillet 1976. Etant donné son statut fragile sur une grande partie du territoire régional, elle figure parmi les espèces classées « quasi-menacées » de la liste rouge des Pays de la Loire. Elle a également été identifiée comme une espèce prioritaire à la conservation dans la région.

**Les risques liés au piégeage et au tir**

Les cas de mortalité d'origine anthropique ont des conséquences majeures sur la dynamique des populations. La cause la plus fréquente est liée au trafic routier. En effet, plus de 200 cas de collision mortelle ont été répertoriés ces 15 dernières années, principalement dans les marais de fougère de la région. Les cas de noyade liés aux engins de pêches existent et sont sans doute sous-estimés. Les activités de piégeage et de tir, notamment sur les ragondins, peuvent également engendrer de la mortalité chez la Loutre.

Dans les secteurs où la présence de piégeage du Ragondin est importante, il est possible de capturer accidentellement une Loutre d'Europe. Ces captures ont un impact limité lorsqu'il s'agit de cage-piège, les piègeurs devant la relâcher. L'arrêté ministériel du 30 juin 2015, interdisant les pièges de catégories 2 et 3 à proximité des cours d'eau où la Loutre et le Castor sont présents, limite les cas de mortalité.

Pour contribuer à l'amélioration des connaissances sur l'espèce, la vigilance des piègeurs et des chasseurs est importante. En cas de capture accidentelle dans une cage piège ou de découverte d'indices de présence, la Fédération Départementale des Chasseurs et les structures relais locales pour la Loutre peuvent être contactées. Ces captures peuvent fournir des informations intéressantes quant à la répartition de l'espèce.

Benoît Marchadour  
Animateur de la déclinaison régionale du Plan Loutre  
Coordination régionale LPO Pays de la Loire  
Plus d'infos : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/plan-national-d-actions-pour-la-loutre-d-europe-a2119.html>



Photo : Loutre libérée d'une cage piège en Vendée (J. Guadalu ©)

DOSSIER

AUTRES ESPECES

Septembre 2015

Figure 7 : article mis en ligne sur le site Internet de la Fédération régionale des chasseurs des Pays de la Loire

### 2.2.5.2 Mise en œuvre de l'arrêté Ministériel du 12.04.2012

L'arrêté ministériel du 12 avril 2012 concernant les pièges vulnérants et la présence de Loutre a été décliné plusieurs fois à l'échelle départementale. Dans chaque département, plusieurs acteurs (associations de protection de la nature, ONCFS, FD de chasse, etc.) ont été

associés pour la définition de ces arrêtés et notamment des zones de présence de la Loutre d'Europe. Parfois, comme ce fut le cas en Maine-et-Loire, les données des associations de protection de la nature ont été contestées, nécessitant une validation sur le terrain par des agents de l'ONCFS.

À noter que l'arrêté préfectoral pris dans le département de la Loire-Atlantique en 2014 a été annulé par le tribunal administratif de Nantes suite à un recours déposé par la FDC 44 et les piégeurs. Le Ministère de l'Environnement a engagé un recours contre cette décision. La remise en cause des données collectées, notamment par les associations naturalistes, constitue l'enjeu de ce recours. Le Préfet préfère attendre la fin des recours avant de relancer un arrêté dans ce département.

Quoi qu'il adienne des recours, la construction du prochain arrêté nécessitera d'associer tous les acteurs concernés, ce qui n'avait pas été le cas concernant les chasseurs et les piégeurs pour l'arrêté pris en 2014. Les difficultés rencontrées pour la mise en œuvre de l'arrêté Ministériel dans les Pays de la Loire ont incité l'animation du PNA à rédiger une note au niveau national détaillant des recommandations pour son application (SFEPM, 2016).

Cette situation renforce le fait qu'il est nécessaire de sensibiliser les piégeurs et les chasseurs sur la situation de cette espèce bien au-delà de l'article qui avait été produit en 2015. Une rencontre devra avoir lieu entre la FRC PDL et le FREDON PDL afin de définir ce qu'il est envisageable de mener comme actions de sensibilisation.

### **2.2.6 Action 20 : créer des Havres de paix pour la Loutre d'Europe**

L'opération « Havre de Paix pour la Loutre d'Europe » est portée à l'échelle nationale par la SFPEM. Elle fait l'objet d'une fiche action (n°20) dans le PNA. Cette opération est basée sur un outil élaboré par le Groupe Mammalogique Breton. Il s'agit d'un système de conventionnement qui permet aux propriétaires (privés ou collectivités), désireux de protéger les milieux aquatiques et de favoriser la présence de la Loutre d'Europe, de créer chez eux un espace propice à l'espèce et d'afficher leur engagement.

La Coordination régionale LPO Pays de la Loire a signé une convention en 2014 avec la SFPEM qui l'identifie comme relai local de l'opération. N'ayant pas vocation à animer les réseaux localement, la LPO Pays de la Loire s'est chargé de relayer l'information auprès des associations locales s'intéressant à la Loutre et s'appuie sur ces structures localement. Ainsi, un propriétaire (privé ou collectivité) intéressé pour créer un havre de paix devra signer une convention avec la SFPEM, la Coordination régionale LPO Pays de la Loire et, le cas échéant, avec une autre association locale.

À l'issue des 4 années de la déclinaison, 5 Havre de paix ont été créés dans les Pays de la Loire :

- site public à Clisson (Loire-Atlantique), géré par l'EPTB Sèvre Nantaise et créé le 5 novembre 2011 ;
- site privé à Guenrouet (Loire-Atlantique), d'une surface de 6 ha, créé le 3 décembre 2015 ;
- site privé à Saint-Pierre-sur-Orthe (Mayenne), d'une surface de 6 000 m<sup>2</sup>, créé le 3 décembre 2015 ;
- site privé à Changé (Mayenne), d'une surface 16,5 ha, créé le 9 janvier 2017 ;
- site privé à Saint-Berthevin & le Genest-sur-l'Isle, d'une surface de 200 ha, créé le 9 janvier 2017.

Cette opération qui vise surtout à sensibiliser les propriétaires et communiquer sur la Loutre doit se poursuivre dans les prochaines années.

### **2.2.7 Action 21 : développer les supports de communication et la mise en place de programmes d'éducation sur la Loutre d'Europe**

L'objectif de cette action était de faire un état des lieux des outils disponibles à l'échelle régionale et d'identifier les manques mais ceci n'a pas été mis en œuvre au cours de la déclinaison.

### **2.2.8 Action 25 : informer et sensibiliser les utilisateurs et gestionnaires des écosystèmes aquatiques et de la ressource aquacole**

L'objectif de l'action était d'informer différents publics sur la présence de la Loutre, ses besoins, les menaces, la réglementation, etc. Plusieurs publics étaient ciblés :

- Collectivités ;
- Techniciens de rivière
- Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre d'aménagements ;
- Agriculteurs ;
- Pêcheurs ;
- Piégeurs ;
- Pisciculteurs, etc.

À travers différentes actions du plan et grâce à l'implication des partenaires du plan, plusieurs de ces acteurs ont pu être informés et sensibilisés. Beaucoup de travail reste à faire concernant certains acteurs tels que les agriculteurs, les pêcheurs, les chasseurs, les gestionnaires, etc.

Au niveau national, un document avec des recommandations pour une gestion des milieux aquatiques favorables à la Loutre a été publié (Kuhn, 2016).

### 2.2.9 Action 26 : Mettre en place un réseau pour la collecte et la valorisation des cadavres

Le Plan National d'Actions en faveur de la Loutre d'Europe prévoyait la mise en place d'un réseau pour la collecte et la valorisation des loutres trouvées mortes et l'étude des risques sanitaires encourus par l'espèce.

Ainsi un groupe de travail national s'était réuni au début du plan afin de structurer une gestion adaptée des spécimens de Loutre découverts morts. L'objectif était d'éviter les stockages longue durée des cadavres sans utilisation ultérieure, tout en répondant *a minima* à des objectifs simples de suivi et de conservation de l'espèce.

Dès 2014, un groupe de travail s'est monté au niveau régional afin de créer et d'officialiser ce réseau de collecteurs. L'année 2015 a principalement consisté à officialiser et structurer ce réseau qui est devenu officiel suite à la signature des arrêtés ministériels le 23 octobre 2015 pour chacun des collecteurs. Un partenariat a notamment été mis en place entre la SFPEM et ONIRIS afin de centraliser et stocker temporairement les échantillons.

Ainsi, ce réseau est constitué de 18 personnes bénévoles, habilitées à faire des prélèvements sur les cadavres de la Loutre d'Europe dans le cadre du protocole mis en place par la SFPEM. Ces personnes sont réparties sur l'ensemble du territoire de la région (cf. annexe 3 ). Une note explicative a été réalisée (cf. annexe 3) et diffusée aux réseaux afin d'expliquer la démarche à suivre en cas de découverte d'un cadavre et indiquant les contacts des personnes du réseau. Cette note est également disponible sur la [page Internet](#) de la DREAL Pays de la Loire relative à la déclinaison régionale du PNA Loutre.

Lors de la découverte d'un cadavre, le collecteur le mieux placé géographiquement doit être contacté afin d'intervenir sur le cadavre. Une fois les prélèvements effectués, ils sont stockés dans les congélateurs d'ONIRIS et iront *in fine* au Muséum National d'Histoire Naturelle. Chaque année, un bilan des prélèvements effectués est fourni à la DREAL Pays de la Loire.

Le réseau fonctionne et ce sont ainsi 42 prélèvements qui ont été effectués par le réseau sur des cadavres collectées depuis le début des années 2000. Parmi ces 42 prélèvements, 30 ont été envoyés en Belgique afin qu'ils soient intégrés au travail de recherche génétique mené actuellement à l'échelle nationale (Pigneur *et al.*, 2013 et 2014). Certains cadavres ont également été autopsiés par deux étudiants d'ONIRIS, Céline Colmaire et Florian Ruiz qui réalisent une thèse sur la splanchnologie et l'ostéologie.








## 2.2.10 Action 28 : mettre à disposition des collectivités et usagers une assistance technique et scientifique









La réalisation d'un annuaire des structures locales référentes concernant la problématique Loure avait été un souhait émis lors du 2<sup>e</sup> comité de pilotage en décembre 2014. Ce constat rejoint la mise en œuvre de l'action 28 de la déclinaison régionale du PNA Loure.

L'objectif de cet outil est de pouvoir identifier rapidement et facilement les interlocuteurs compétents concernant la Loure d'Europe. Pour ce faire, les différentes structures compétentes ont été sollicitées afin de savoir si elles souhaitaient apparaître dans cet annuaire et s'identifier ainsi comme référent technique et scientifique sur la Loure d'Europe.

La liste des structures référentes et des personnes concernées au sein de ces structures apparaît dans le Tableau 3. Elle est également disponible sur la page Internet de la DREAL Pays de la Loire relative à la déclinaison régionale du PNA Loure : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/plan-national-d-actions-pour-la-loure-d-europe-a2109.html>.

**Tableau 3** : liste des structures référentes et des personnes ressources sur la Loure d'Europe dans les Pays de la Loire

Secteur	Structures référentes	Personne ressource
PAYS DE LA LOIRE	Coordination régionale LPO Pays de la Loire 	Benoît MARCHADOUR <a href="mailto:benoit.marchadour@lpo.fr">benoit.marchadour@lpo.fr</a> 06 48 35 83 78
	ONCFS Délégation Bretagne-Pays de la Loire 	Jean-Christophe BRUN <a href="mailto:jean-christophe.brun@oncfs.gouv.fr">jean-christophe.brun@oncfs.gouv.fr</a> 02 51 25 07 82
MAINE-ET-LOIRE	LPO Anjou 	Benjamin MÊME-LAFOND <a href="mailto:saumur@lpo.fr">saumur@lpo.fr</a> 06 48 35 85 76
	CPIE Loire Anjou 	Tiphaine HEUGAS <a href="mailto:t-heugas@cpieloireanjou.fr">t-heugas@cpieloireanjou.fr</a> 02 41 71 77 30
SARTHE	LPO Sarthe 	Julien Moquet <a href="mailto:julien.moquet@lpo.fr">julien.moquet@lpo.fr</a> 02 43 85 96 65
	CPIE vallées de la Sarthe et du Loir 	Morgane SINEAU <a href="mailto:msineau.cpie72@ouvaton.org">msineau.cpie72@ouvaton.org</a> 02 43 45 83 38
MAYENNE	Mayenne Nature Environnement 	Magali PERRIN <a href="mailto:mne.mperrin@orange.fr">mne.mperrin@orange.fr</a> 02 43 02 97 56

Secteur	Structures référentes	Personne ressource
VENDEE	Naturalistes Vendéens 	Alain TEXIER <a href="mailto:loutre@naturalistes-vendeens.org">loutre@naturalistes-vendeens.org</a> 06 84 99 42 72
	LPO Vendée 	François VARENNE <a href="mailto:francois.varenne@lpo.fr">francois.varenne@lpo.fr</a> 02 51 46 21 91
	PNR Marais Poitevin 	Xavier Baron <a href="mailto:x.baron@parc-marais-poitevin.fr">x.baron@parc-marais-poitevin.fr</a> 05 49 35 15 20
LOIRE-ATLANTIQUE	Groupe Naturaliste de Loire-Atlantique 	Didier Montfort <a href="mailto:dimontfort@wanadoo.fr">dimontfort@wanadoo.fr</a>
	Groupe Mammalogique Breton 	Nicolas CHENAVAL <a href="mailto:nicolas.chenaval@gmb.bzh">nicolas.chenaval@gmb.bzh</a> 06 35 15 71 03
	Bretagne Vivante 	Charles MARTIN <a href="mailto:charles.martin@bretagne-vivante.org">charles.martin@bretagne-vivante.org</a> 02 40 50 13 44
	Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturelle 	Jean-Luc MAISONNEUVE <a href="mailto:syndicat-mixte-eden@wanadoo.fr">syndicat-mixte-eden@wanadoo.fr</a> 02 40 48 24 42
	PNR de Brière 	Matthieu MARQUET <a href="mailto:m.marquet@parc-naturel-briere.fr">m.marquet@parc-naturel-briere.fr</a> 02 40 66 85 01



## 2.3 ACTIONS DE PRIORITÉ 3

### 2.3.1 Action 4 : participer à l'application des méthodes d'étude de l'utilisation de l'espace par analyse génétique

Les prélèvements effectués sur les cadavres de Loutre grâce au réseau de collecteurs ont pu être envoyés à Johan Michaux et Lise-Marie Pigneur qui mènent un travail sur la génétique des populations françaises de Loutre pour le CIRAD de Montpellier et les Universités de Liège et Namur.

Les premiers résultats de cette étude, non publiés à ce jour hormis l'étude préalable (Pigneur *et al.*, 2013 et 2014), permettent d'identifier des populations différentes selon les secteurs géographiques. Ainsi, l'étude pourrait permettre de préciser l'historique des populations connues actuellement ce qui peut être intéressant dans le cas des Pays de la Loire surtout que des échantillons de cadavres provenant de Mayenne et de Maine-et-Loire ont été transmis aux chercheurs.

### 2.3.2 Action 7 : étudier les éventuelles relations entre la répartition de la Loutre d'Europe dans les Pays de la Loire et les données disponibles sur les polluants

Cette action n'a pas été mise en œuvre dans la région et aucune sollicitation extérieure de la région n'a été faite.

### 2.3.3 Action 8 : assurer une veille quant à l'impact de la Loutre dans les étangs de pisciculture en Pays de la Loire

L'état des lieux rédigé dans le cadre de la déclinaison régionale (Marchadour & Brun, 2013) n'avait pas identifié cette problématique comme très prioritaire étant donné le faible développement de la pisciculture professionnelle continentale. Néanmoins, compte tenu du nombre très important d'étangs dans la région, parfois à vocation de pisciculture extensive, des échanges ont eu lieu au début du plan avec le SMIDAP (syndicat mixte pour le développement de l'aquaculture et de la pêche en Pays de la Loire) mais n'ont pas abouti à des actions concrètes.

La sensibilisation et l'information auprès de ces acteurs sembleraient pertinentes à mener dans le cadre d'un futur plan.

À l'échelle nationale, la problématique est beaucoup plus prioritaire notamment dans certaines régions comme la Bretagne et le Limousin. Plusieurs opérations et aménagements

ont été menés grâce à l'appui et l'expérience d'un ancien pisciculteur, Stéphane Raimond, identifié comme « animateur Loutre et pisciculture » par la SFEPM dans le cadre du plan.

Dans ce cadre, deux documents ont été publiés :

- Une plaquette « Loutre et pisciculture : une cohabitation possible »
- Un rapport qui fait la synthèse des connaissances sur la problématique et propose des solutions aux éventuels impacts dans ce type d'élevage (Kuhn, 2012).

#### **2.3.4 Action 11 : évaluer et renforcer la prise en compte de la Loutre d'Europe dans les politiques publiques des Pays de la Loire**

Cette action n'a pas fait l'objet d'une mise en œuvre au cours du plan.

#### **2.3.5 Action 22 : veiller à une bonne cohabitation entre la Loutre d'Europe et les activités de loisirs dans les Pays de la Loire**

Cette action n'a pas fait l'objet d'une mise en œuvre au cours du plan.

## 2.4 ACTIONS NON PRIORITAIRES

Seules 4 actions du PNA et déclinées à l'échelle des Pays de la Loire avaient été identifiées comme non prioritaires :

- Action 3 : étudier la répartition, l'utilisation de l'espace et le comportement de la Loutre d'Europe en milieu marin ;
- Action 5 : participer à affiner les connaissances sur l'influence exercée par différents paramètres de l'habitat sur la Loutre ;
- Action 9 : participer à la détermination des facteurs influençant la prédation par la Loutre d'Europe dans les piscicultures ;
- Action 15 : diffuser le document technique de recommandations de gestion destiné aux maîtres d'ouvrage de la gestion des cours d'eau et des zones humides.

Le document de recommandations pour une gestion favorables des milieux aquatiques rédigés au niveau national (Kuhn, 2016) dans le cadre de l'action 15 a été diffusé au sein du comité de pilotage. Sa diffusion aux gestionnaires de ces milieux est sans doute à parfaire.

L'action 3 a également était mise en œuvre par la LPO Vendée qui a obtenu des financements en 2016 par l'Agence de l'eau pour mener une étude sur la répartition de la Loutre d'Europe dans la Baie de Bourgneuf. Cette étude devrait se terminer au cours de l'année 2017.

Les deux autres actions non prioritaires n'ont pas été mises en œuvre.

## 3 BILAN ET PERSPECTIVES

### 3.1 BILAN FINANCIER

Bien que non exhaustif, il est possible de réaliser un bilan financier des actions engagées dans le cadre de la déclinaison régionale du PNA Loutre dans les Pays de la Loire. Au total, **336 098 € auront été engagés** et répartis de la manière suivante selon les projets (Tableau 4).

**Tableau 4** : liste et budget des projets financés dans le cadre de la déclinaison régionale du PNA Loutre dans les Pays de la Loire

Actions	Structure	Année	Budget global	DREAL	AELB	Région	Autres
Animation de la déclinaison régionale	Coordination LPO PDL	2013	7 000 €	7 000 €			
Recherche de la Loutre sur le bassin versant de l'Huisne	LPO Sarthe	2013	10 237 €		10 237 €		
Inventaires, animations, conférences, expo, etc. sur le territoire de Nantes Métropole	Groupe Mammalogique Breton	2013	5 000 €				5 000 € (Nantes Métropole)
Diagnostic d'ouvrages en Mayenne	Mayenne Nature Environnement	2013	35 000 €				
Journée de formation des agents de la Dir Ouest en Loire-Atlantique	Groupe Mammalogique Breton	2013	450 €				
Suivi du noyau de population dans le département de la Mayenne	Mayenne Nature Environnement	2013-2014	6 400 €		5 120 €		1 280 €
Analyse et proposition d'amélioration d'une rupture majeure de continuité « Loutre » sur la N249	LPO Anjou	2014	9 924 €		4 962 €		4 962 € (Dir Ouest)
Animation de la déclinaison régionale	Coordination LPO PDL	2014	6 000 €	6 000 €			
Suivi des ouvrages de la DIR Ouest et formation des agents en Mayenne	Mayenne Nature Environnement	2014	4 000 €				4 000 € (Dir Ouest)
Expertises d'ouvrage en Loire-Atlantique (N171 et N165)	Groupe Mammalogique Breton	2014	1 200 €				1 200 € (Dir Ouest)
Programme d'actions régionales 2014-2016	LPO Sarthe et autres associations	2014-2016	131 780 €		81 835 €	44 945 €	

Actions	Structure	Année	Budget global	DREAL	AELB	Région	Autres
Animation de la déclinaison régionale	Coordination LPO PDL	2015	6 000 €	6 000 €			
Préservation de la Loutre sur le Thouet et ses affluents	LPO Anjou	2015	4 520 €		4 520 €		
Diagnostic d'ouvrages sur la RN 137 entre Rennes et Nantes	Groupe Mammalogique Breton	2015	1 200 €				1 200 € (Dir Ouest)
Répartition de la Loutre sur le bassin du Loir et expertise des ouvrages hydrauliques sous route	CPIE vallées de la Sarthe et du Loire	2015-2016	19 917 €		13 942 €		3 983 € (CD72)
Animation de la déclinaison régionale	Coordination LPO PDL	2016	6 000 €	6 000 €			
Étudier la répartition et l'utilisation de l'espace côtier de la Loutre d'Europe en Vendée	LPO Vendée	2016	9 845 €		6 900 €		2 945 €
Connaissance et conservation de la Loutre d'Europe et du Campagnol amphibie dans la vallée de la Logne	CPIE Logne et Grand-Lieu	2016-2018	68 125 €		9 405 €	37 469 €	
Animation de la déclinaison régionale	Coordination LPO PDL	2017	3 500 €	3 500 €			

L'essentiel des financements proviennent de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne avec une participation à hauteur de 41 % de la totalité des montants. La Région Pays de la Loire a également été un financeur majeur lors de la déclinaison régionale alors que la DREAL a uniquement financé le temps d'animation de la déclinaison régionale pour un montant total de 28 500 €. À noter que la contribution d'autres financeurs, y compris l'autofinancement des partenaires qui n'apparaît pas systématiquement dans le tableau (environ 73 000 €), représente plus du quart du budget global des actions.

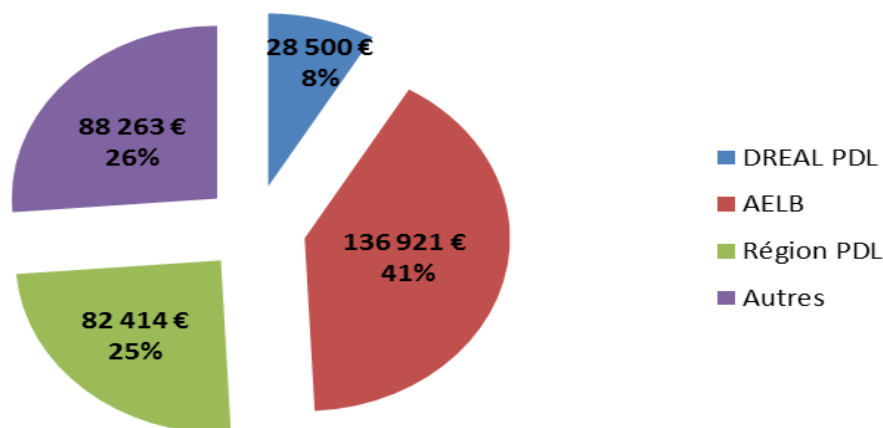


Figure 8 : répartition des montants de financement pour les actions régionales du PNA Loutre par financeurs

## 3.2 BILAN TECHNIQUE ET PERSPECTIVES

L'état d'avancement des actions de la déclinaison régionale est résumé dans le

Tableau 5. La majorité des actions de la déclinaison a été engagée, c'est-à-dire 15 sur 26. Logiquement, ce sont celles qui ont un niveau de priorité élevée, c'est-à-dire 2 ou 3, qui ont fait l'objet d'une attention particulière. Au regard des deux objectifs principaux de la déclinaison, l'essentiel des projets menés dans la région ont concerné ces actions prioritaires : l'amélioration des connaissances dans les fronts de colonisation et la réduction de la mortalité routière.

Néanmoins, le degré d'engagement des actions est très variable et les efforts à mener afin de répondre totalement à ces deux objectifs demeurent importants notamment pour la endiguer la mortalité routière.

La présentation de ce bilan lors du comité de pilotage le 28 février 2017 a permis de dresser des perspectives en vue du nouveau PNA qui sera rédigé au cours de l'année. Ces constats ne sont que des pistes de travail qu'il conviendra de préciser avec les partenaires si ce nouveau plan est à nouveau décliner dans Pays de la Loire.

### 3.2.1 Actions de protection

Les actions de protection apparaissent comme les plus prioritaires à mettre en œuvre à court et moyen termes. L'expertise d'ouvrages d'art doit se poursuivre mais surtout, il devient important de concrétiser ceux déjà réalisés par **l'aménagement des ouvrages** identifiés comme les plus dangereux. Localement, un travail important est à réaliser avec les gestionnaires d'ouvrages et notamment les Conseils départementaux.

La mise en place de **corridors** favorables à la Loutre, notamment dans les têtes de bassin versant, s'avère difficile à mettre en œuvre mais pourrait être une action prioritaire dans les prochaines années selon les résultats de l'étude qui est menée cette année dans le bassin de l'Erdre. Les partenaires locaux doivent continuer d'assurer une **veille** sur la prise en compte de la Loutre d'Europe dans les différentes **politiques publiques**, à toutes les échelles.

Concernant l'acceptation de la Loutre et sa prise en compte par d'autres usagers tels que les pêcheurs, les chasseurs et les piégeurs, **un travail d'information et de sensibilisation** important reste à mener dans l'ensemble du territoire. L'accompagnement des DDT dans la mise en œuvre de **l'arrêté Ministériel** doit également se poursuivre de manière concertée et structurée.

### 3.2.2 Actions de connaissance

La connaissance demeure un objectif important dans les années à venir même s'il doit rester secondaire au regard des actions de protection. Les zones en cours de recolonisation doivent attirer l'essentiel de l'attention des structures locales afin de mesurer **l'évolution du statut de l'espèce** dans ces secteurs clefs. La mise à jour des connaissances établies au cours de cette déclinaison dans plusieurs bassins versants apparaît comme un objectif minimal à

moyen terme. La mise à jour de la **carte de répartition régionale** à l'échelle d'un maillage de 10 km x 10 km à l'horizon 2020 permettrait d'obtenir une vision plus générale de l'évolution de la répartition de l'espèce.

### 3.2.3 Actions de communication

La présence d'un **réseau technique** sur la Loutre dans les Pays de la Loire par le biais d'une animation régionale mais également par le biais des structures locales référentes est apparue comme une priorité lors du dernier comité de pilotage. Les échanges à travers les comités de pilotage sont très appréciés par les partenaires du PNA Loutre.

L'animation des **différents réseaux** dont celui qui valorise les cadavres de Loutre doit se poursuivre au moins jusqu'à l'échéance des dérogations en 2019. Plus globalement, la **sensibilisation, la communication et la formation** des différents acteurs, usagers et citoyens ligériens demeurent des objectifs importants tant la Loutre d'Europe demeure encore mal connue notamment dans les départements où elle est le moins présente.



Tableau 5 : état d'avancement des actions de la déclinaison régionale du PNA Loutre

Domaine	n°	Actions de la déclinaison régionale du PNA	Priorité	Action engagée	Action non engagée
Étude	1	<b>Actualiser la carte de répartition de la Loutre d'Europe</b>	1	X	
	2	<b>Étudier la présence de la Loutre d'Europe dans les secteurs en phase de recolonisation</b>	1	X	
	3	Étudier la répartition, l'utilisation de l'espace et le comportement de la Loutre d'Europe en milieu marin	NP*	X	
	4	Participer à l'application des méthodes d'étude de l'utilisation de l'espace par analyse génétique	3	X	
	5	Participer à affiner les connaissances sur l'influence exercée par différents paramètres de l'habitat sur la Loutre	NP*		X
	6	<b>Déterminer le potentiel d'accueil de la Loutre d'Europe par secteur géographique</b>	2		X
	7	Étudier les éventuelles relations entre la répartition de la Loutre et les données disponibles sur les polluants	3		X
	8	Assurer une veille quant à l'impact de la Loutre dans les étangs de pisciculture	3		X
	9	Participer à la détermination des facteurs influençant la prédation par la Loutre d'Europe dans les piscicultures	NP*		X
Protection	11	Évaluer et renforcer la prise en compte de la Loutre d'Europe dans les politiques publiques	3		X
	12	<b>Consolider le réseau de sites protégés ou gérés pour la Loutre d'Europe et améliorer son efficacité</b>	2		X
	13	<b>Transmettre les documents visant à améliorer la prise en compte de la Loutre dans les études d'impacts...</b>	2		X
	14	<b>Mettre en place des corridors écologiques pour la Loutre</b>	1		X
	15	Diffusion du document de recommandations de gestion des milieux humides	NP*	X	
	17	<b>Réduire la mortalité due aux collisions avec des véhicules</b>	1	X	
	18	<b>Éviter la mortalité due aux noyades accidentelles dans les engins de pêche</b>	2	X	
	19	<b>Éviter la mortalité accidentelle lors des actions de piégeage ou de chasse</b>	2	X	
	20	<b>Créer des havres de paix pour la Loutre</b>	2	X	

Domaine	n°	Actions de la déclinaison régionale du PNA	Priorité	Action engagée	Action non engagée
Communication	21	<i>Développer les supports de communication et la mise en place de programmes d'éducation sur la Loutre</i>	2		X
	22	<i>Veiller à une bonne cohabitation entre la Loutre d'Europe et les activités de loisirs</i>	3		X
	25	<i>Informier et sensibiliser les utilisateurs et gestionnaires des écosystèmes aquatiques et de la ressource aquacole</i>	2	X	
	26	<i>Mettre en place un réseau pour la collecte et la valorisation des cadavres</i>	2	X	
	27	<i>Former les partenaires du plan d'action et les gestionnaires</i>	1	X	
	28	<i>Mettre à disposition des collectivités et usagers une assistance scientifique et technique</i>	2	X	
	29	<i>Favoriser l'existence du groupe Loutre</i>	1	X	
	31	<i>Animer la déclinaison du PNA Loutre dans la région</i>	1	X	

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

BAGUET S., 2015. *Étude de la répartition de la loutre d'Europe (Lutra lutra) sur le bassin du loir et expertise des ouvrages hydrauliques sous route, dans le cadre du plan national d'actions pour la loutre*. Rapport de stage de Master, CPIE vallées de la Sarthe et du Loir, 69 p.

CAMUS C, 2016. *Amélioration des connaissances sur la répartition de la loutre d'Europe (Lutra lutra) et expertises des ouvrages d'arts sur le bassin du Loir*. Rapport de stage de licence professionnelle, CPIE vallées de la Sarthe et du Loir, 44 p.

CHENAVAL N., 2014. *Évaluation des possibilités d'aménagement de passages à Loutre d'Europe (Lutra lutra) sur les ouvrages hydrauliques du CEI de Savenay de la DIRO*. Groupe Mammalogique Breton, DIRO, 7 p.

CHENAVAL N., 2015. *Évaluation des possibilités d'aménagement de passages à Loutre d'Europe (Lutra lutra) sur les ouvrages hydrauliques de la DIRO sur la RN 137 entre Rennes et Nantes*. Groupe Mammalogique Breton, DIRO, 12 p.

DESGRANGES S., 2015. *Préservation de la Loutre sur le Thouet et ses affluents. Expertise des ouvrages d'art*. LPO Anjou, AELB, 42 p.

HUREL P. (coord). 2015. *Le Castor et la Loutre sur le bassin de la Loire. Synthèse des connaissances 2014*. Réseau Mammifères du bassin de la Loire, ONCFS, Plan Loire Grandeur Nature, 84 p. [[lien téléchargement](#)]

KUHN R., 2012. *Loutrés et activités aquacoles : synthèse des connaissances sur la problématique à l'échelle internationale*. SFPEM, 33 p. + annexes [[lien téléchargement](#)]

KUHN R., 2013. *Loutre et pisciculture : une cohabitation possible*. Plaquette d'informations, SFPEM, 6 p. [[lien téléchargement](#)]

KUHN R., 2016. *Recommandations pour une gestion des milieux aquatiques favorables à la Loutre d'Europe*. SFPEM, 16 p. [[lien téléchargement](#)]

MARCHADOUR B. & BRUN J.-C., 2013. *Déclinaison simplifiée du Plan National d'Actions Loutre d'Europe dans la région Pays de la Loire*. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, ONCFS, DREAL Pays de la Loire, Bouchemaine, 59 p. [[lien téléchargement](#)]

MARCHADOUR B. & LÉCUREUR F. (coord.), 2017. *Programme régional d'actions pour la préservation de la Loutre d'Europe dans les Pays de la Loire (2014-2016). Bilan final*. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, LPO Sarthe, 56 p. + annexes jointes

MARCHADOUR B. & LÉCUREUR F. (coord.), 2016. *Programme régional d'actions pour la préservation de la Loutre d'Europe dans les Pays de la Loire (2014-2016). Rapport d'activités 2015*. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, LPO Sarthe, 33 p. + annexes jointes.

MARCHADOUR B. & LÉCUREUR F. (coord.), 2015. *Programme régional d'actions pour la préservation de la Loutre d'Europe dans les Pays de la Loire (2014-2016). Rapport d'activités 2014*. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, LPO Sarthe, 41 p. + annexes

MÊME-LAFOND B. & TOREL P.-E., 2015. *Analyse et proposition d'amélioration la N249, axe de rupture de continuité « Loutre »*. LPO Anjou, Agence de l'eau Loire Bretagne, DIRO, 57 p.

OUEST'AM, 2013. Connexions loutrologiques entre le bassin du Brivet et les grandes zones humides voisines : étude préliminaire 2010 – 2011. PNR de Brière, 72 p.

PIGNEUR L-M., MARC D., FOURNIER P., FOURNIER-CHAMBRILLON C., STEINMETZ J., RIEU L., GIRALDA-CARRERA G., URRRA F., VAN DONINCK K. & Michaux J., 2013. Étude génétique préliminaire de quelques populations de Loutres en France et Navarre. Actes du Colloque SFEPM 2013. [lien téléchargement]

PIGNEUR L.M., MARC D., FOURNIER P., FOURNIER-CHAMBRILLON C., STEINMETZ J., RIEU L., G. GIRALDA-CARRERA, F. URRRA, K. VAN DONINCK & MICHAUX J., 2014. La Loutre en France et Navarre. *Tais, bulletin de liaison des Mammalogistes de Midi-Pyrénées*, 7 : 117 - 122.

SAVOURET-SOUBOULET A., WITTÉ I., FLAMME L., GRECH G. & HAFFNER P., 2015. Détermination du potentiel d'accueil de la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) par secteur géographique en France Métropolitaine. *Revue d'Écologie (Terre et Vie)*, 70 (4) : 293-313.

SFEPM, 2016. *Recommandations concernant la définition, par arrêté préfectoral, des secteurs de présence de la Loutre d'Europe, en vue de l'application de l'arrêté ministériel du 30 juin 2015 pris pour l'application de l'article R 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces non indigènes d'animaux classées nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain*. Note rédigée dans le cadre du PNA Loutre 2010-2015, SFEPM, 2 p. [[lien téléchargement](#)]

---

# ANNEXES

---

**ANNEXE 1** : ARTICLE SUR LES RISQUES LIÉS À LA PÊCHE

**ANNEXE 2** : ARTICLE SUR LES RISQUES LIÉS AU PIÉGEAGE ET AU TIR

**ANNEXE 3** : NOTE SUR LE RÉSEAU RÉGIONAL DE COLLECTE ET DE VALORISATION DES CADAVRES DE LOUTRE DANS LES PAYS DE LA LOIRE

## LA LOUTRE D'EUROPE DANS LES PAYS DE LA LOIRE

### Biologie et écologie

La Loutre d'Europe est un mammifère semi-aquatique pouvant mesurer entre 80 cm et 1 m 20 (avec la queue) et peser entre 5 et 12 kg. Elle habite une grande variété de milieux humides : marais, plans d'eau, rivières, côtes marines, etc. Ce carnivore a besoin de milieux offrant suffisamment de ressources alimentaires, de gîtes et de tranquillité pour pouvoir se reproduire.



Photo : La Loutre est parfaitement adaptée au milieu aquatique (corps allongé, pattes palmées, pelage épais et imperméable, etc.) ; G. Martin ©

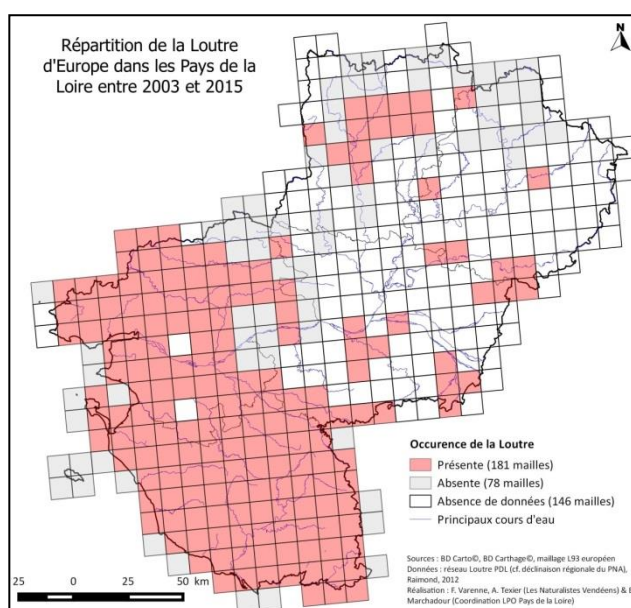
La Loutre se nourrit principalement de poissons mais également de batraciens, d'écrevisses et parfois de petits mammifères et d'oiseaux.

Son domaine vital est très important puisqu'un individu occupe entre 5 et 20 km de cours d'eau, jusqu'à 80 km pour un mâle. Chaque individu marque son territoire en déposant ses crottes, appelées épreintes.

### Répartition dans la région

La Loutre d'Europe était autrefois présente sur l'ensemble du territoire régional puis elle a subi un déclin important au cours du xx<sup>e</sup> siècle. À la fin des années 1980 et jusqu'au milieu des années 1990, la Loutre était uniquement présente dans la Loire-Atlantique (marais de la Grande Brière et marais annexes ainsi qu'autour du lac de Grand-Lieu) et la Vendée (Marais breton et poitevin et plus sporadiquement dans le bocage).

Actuellement, la situation de la Loutre d'Europe s'est améliorée dans la région



puisque son aire de répartition a augmenté depuis les noyaux de populations occidentaux. La carte présente la répartition régionale de l'espèce à l'échelle de mailles de 100 km<sup>2</sup>. Le retour de la Loutre sur ses territoires est en cours mais la dynamique demeure très lente.

### Enjeux et perspectives

La Loutre d'Europe est une **espèce protégée** depuis l'Arrêté Ministériel du 17 avril 1981 en application de la loi relative à la protection de la nature du 10 juillet 1976. Étant donné son statut fragile sur une grande partie du territoire régional, elle figure parmi les espèces classées « **quasi-menacées** » de la liste rouge des Pays de la Loire. Elle a également été identifiée comme une espèce prioritaire à la conservation dans la région.

## Les risques liés à la pêche

Les cas de mortalité d'origine anthropique ont des conséquences majeures sur la dynamique des populations. La cause la plus fréquente est liée au **trafic routier**. En effet, plus de 200 cas de collision mortelle ont été répertoriés ces 15 dernières années, principalement dans les marais de l'ouest de la région. Les activités de **piégeage** et de **tir**, notamment sur les ragondins, peuvent engendrer de la mortalité et, par ailleurs, **les cas de noyade liés aux engins de pêches** existent et sont sans doute sous-estimés. Plusieurs cas ont été référencés dans la région notamment dans les marais de l'Erdre, le lac de Grand-lieu, la Brière, le marais Poitevin et sur la Loire.

Les pièges les plus dangereux sont les **filets** et les **engins de type nasse ou verveux** ayant une ouverture importante au niveau des goulets (> 8 cm). Des grilles peuvent être placées à l'entrée de ces engins afin de rendre inaccessible leur accès à la Loutre mais également au Castor.



**Grille utilisée pour diminuer la taille du goulet des engins de pêche (extraits du PNA)**

Pour contribuer à la conservation de la Loutre, la vigilance des pêcheurs est importante. En cas d'observation directe ou de capture accidentelle dans un filet ou un engin, la Fédération Départementale de pêche et les structures référentes localement pour la Loutre peuvent être contactées (voir la page Internet ci-dessous). Ces captures peuvent fournir des informations intéressantes quant à la répartition de l'espèce. Nous pouvons également vous conseiller quant à l'installation de grille sur les engins.

B. Marchadour (Coordination régionale LPO Pays de la Loire) et J.-C. Brun (ONCFS)

Animateurs de la déclinaison régionale du PNA Loutre

Plus d'infos : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/plan-national-d-actions-pour-la-loutre-d-europe-a2109.html>

## LA LOUTRE D'EUROPE DANS LES PAYS DE LA LOIRE

### Biologie et écologie

La Loutre d'Europe est un mammifère semi-aquatique pouvant mesurer entre 80 cm et 1 m 20 (avec la queue) et peser entre 5 et 12 kg. Elle habite une grande variété de milieux humides : marais, plans d'eau, rivières, côtes marines, etc. Ce carnivore a besoin de milieux offrant suffisamment de ressources alimentaires, de gîtes et de tranquillité pour pouvoir se reproduire.

La Loutre se nourrit principalement de poissons mais également de batraciens, d'écrevisses et parfois de petits mammifères et d'oiseaux. Son domaine vital est très important puisqu'un individu occupe entre 5 et 20 km de cours d'eau, jusqu'à 80 km pour un mâle. Chaque individu marque son territoire en déposant ses crottes, appelées épreintes.



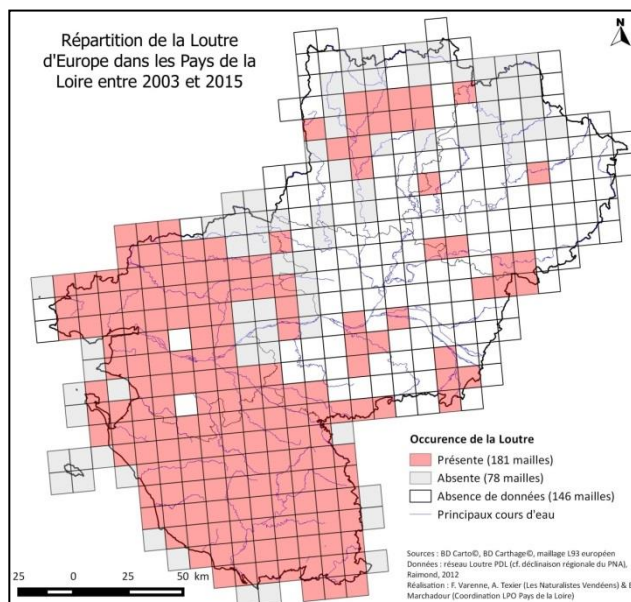
Photo : la Loutre est parfaitement adaptée au milieu aquatique (corps allongé, pattes palmées, pelage épais et imperméable, etc.) ; G. Martin ©

### Répartition dans la région

La Loutre d'Europe était autrefois présente sur l'ensemble du territoire régional puis elle a subi un déclin important au cours du xx<sup>e</sup> siècle. À la fin des années 1980 et jusqu'au milieu des années 1990, la Loutre était uniquement présente dans la Loire-Atlantique (marais de la Grande Brière et marais annexes ainsi qu'autour du lac de Grand-Lieu) et la Vendée (Marais breton et poitevin et plus sporadiquement dans le bocage).

Actuellement, la situation de la Loutre d'Europe s'est améliorée dans la région

puisque son aire de répartition a augmenté depuis les noyaux de populations occidentaux. La carte présente la répartition régionale de l'espèce à l'échelle de mailles de 100 km<sup>2</sup>. Le retour de la Loutre sur ses territoires est en cours mais la dynamique demeure très lente.



### Enjeux et perspectives

La Loutre d'Europe est une **espèce protégée** depuis l'Arrêté Ministériel du 17 avril 1981 en application de la loi relative à la protection de la nature du 10 juillet 1976. Étant donné son statut



fragile sur une grande partie du territoire régional, elle figure parmi les espèces classées « **quasi-menacées** » de la liste rouge des Pays de la Loire. Elle a également été identifiée comme une espèce prioritaire à la conservation dans la région.

### **Les risques liés au piégeage et au tir**

Les cas de mortalité d'origine anthropique ont des conséquences majeures sur la dynamique des populations. La cause la plus fréquente est liée au **trafic routier**. En effet, plus de 200 cas de collision mortelle ont été répertoriés ces 15 dernières années, principalement dans les marais de l'ouest de la région. Les cas de noyade liés aux engins de pêches existent et sont sans doute sous-estimés. Les **activités de piégeage et de tir**, notamment sur les ragondins, peuvent également engendrer de la mortalité chez la Loutre.



*Photo : Loutre libérée d'une cage piège en Vendée (J. Sudraud ©)*

Dans les secteurs où la pression de piégeage du Ragondin est importante, il est possible de capturer accidentellement une Loutre d'Europe. Ces captures ont un impact limité lorsqu'il s'agit de cage-piège, les piégeurs devant la relâcher. L'arrêté ministériel du 30 juin 2015, interdisant les pièges de catégories 2 et 5 à proximité des cours d'eau où la Loutre et le Castor sont présents, limite les cas de mortalité.

Pour contribuer à l'amélioration des connaissances sur l'espèce, la vigilance des piégeurs et des chasseurs est importante. En cas de capture accidentelle dans une cage piège ou de découverte d'indices de présence, la Fédération Départementale des Chasseurs et les structures référentes localement pour la Loutre peuvent être contactées. Ces captures peuvent fournir des informations intéressantes quant à la répartition de l'espèce.

Benoit Marchadour (Coordination régionale LPO Pays de la Loire) et Jean-Christophe Brun (ONCFS)

Animateurs de la déclinaison régionale du PNA Loutre

Plus d'infos : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/plan-national-d-actions-pour-la-loutre-d-europe-a2109.html>

## ANNEXE 3 : NOTE SUR LE RÉSEAU RÉGIONAL DE COLLECTE ET DE VALORISATION DES CADAVRES DE LOUTRE DANS LES PAYS DE LA LOIRE

### RÉSEAU RÉGIONAL DE COLLECTE ET DE VALORISATION DES CADAVRES

#### DE LOUTRE DANS LES PAYS DE LA LOIRE

##### Contexte

Entre 2001 et 2010, 213 cadavres ont été répertoriés dans les Pays de la Loire dont la très grande majorité est imputable à la circulation routière. Tous les départements sont concernés même ceux où l'espèce est peu présente.

Dans le cadre de la fiche [n°26 de la déclinaison régionale du plan national d'action Loutre d'Europe](#), un réseau de bénévoles s'est constitué dans les Pays de la Loire afin de mieux répertorier les cas de mortalité et de réaliser des prélèvements de tissu. En effet, les données de mortalité sont importantes car elles permettent d'identifier les secteurs les plus mortifères. De plus, les prélèvements de tissus pourront servir dans de cadre de travaux de recherche sur la génétique notamment. Ils seront stockés à ONIRIS (École Nationale Vétérinaire, Agroalimentaire et de l'Alimentation Nantes-Atlantique) avant d'être envoyé au Muséum national d'histoire naturelle.

Ce réseau regroupe 19 bénévoles formés et ayant les autorisations administratives nécessaires pour intervenir sur cette espèce protégée.

##### Que faire si vous découvrez un cadavre de Loutre ?

Contactez le plus rapidement possible l'un des bénévoles de la liste ci-dessous selon le secteur de la découverte. Chaque bénévole a un secteur privilégié d'intervention (voir la carte ci-dessous). En cas de difficulté pour joindre l'un de ces bénévoles, n'hésitez pas à contacter Benoît Marchadour [benoit.marchadour@lpo.fr](mailto:benoit.marchadour@lpo.fr) (06 48 35 83 78).

Coordonnées des bénévoles du réseau de collecte et de valorisation des cadavres de  
Loutre dans les Pays de la Loire

Nom, Prénom	Téléphone	Adresse mail
<b>LOIRE-ATLANTIQUE</b>		
CHENAVAL Nicolas	06 35 15 71 03	<a href="mailto:nicolas.chenaval@gmb.bzh">nicolas.chenaval@gmb.bzh</a>
MAISONNEUVE Jean-Luc	06 30 50 11 67	<a href="mailto:eden.natura@wanadoo.fr">eden.natura@wanadoo.fr</a> <a href="mailto:jmaisonn@gmx.fr">jmaisonn@gmx.fr</a>
MARQUET Matthieu	06 43 34 70 47	<a href="mailto:m.marquet@parc-naturel-briere.fr">m.marquet@parc-naturel-briere.fr</a>
MONTFORT Didier	06 23 21 95 82 02 40 01 04 80	<a href="mailto:dimontfort@wanadoo.fr">dimontfort@wanadoo.fr</a>
NORMAND Fabrice	06 45 93 15 87	<a href="mailto:fnormand@hotmail.fr">fnormand@hotmail.fr</a>
<b>VENDÉE</b>		
ARHURO Ronan	06 22 08 73 28	<a href="mailto:ronan.lrv@laposte.net">ronan.lrv@laposte.net</a>
BARON Xavier	06 07 38 00 18	<a href="mailto:x.baron@parc-marais-poitevin.fr">x.baron@parc-marais-poitevin.fr</a>
DUPÉ Charles	06 82 20 96 80	<a href="mailto:charles.dupe85@gmail.com">charles.dupe85@gmail.com</a>
SUDRAUD Julien	06 88 15 47 49	<a href="mailto:sudvendee@lpo.fr">sudvendee@lpo.fr</a>
TEXIER Alain	06 84 99 42 72	<a href="mailto:a.texier@parc-marais-poitevin.fr">a.texier@parc-marais-poitevin.fr</a> <a href="mailto:loutre@naturalistes-vendeens.org">loutre@naturalistes-vendeens.org</a>
VARENNE François	06 33 51 87 00	<a href="mailto:francois.varenne@lpo.fr">francois.varenne@lpo.fr</a>
<b>MAINE-ET-LOIRE</b>		
DESGRANGES Sylvie	07 81 55 41 92	<a href="mailto:sylvie.desgranges@lpo-anjou.org">sylvie.desgranges@lpo-anjou.org</a>
HEUGAS Tiphaine	06 08 53 15 30	<a href="mailto:t-heugas@cpieloireanjou.fr">t-heugas@cpieloireanjou.fr</a>
MARCHADOUR Benoît	06 48 35 83 78	<a href="mailto:benoit.marchadour@lpo.fr">benoit.marchadour@lpo.fr</a>
MÊME-LAFOND Benjamin	06 48 35 85 76	<a href="mailto:benjicristatus@yahoo.fr">benjicristatus@yahoo.fr</a>
<b>SARTHE</b>		
BOUTON François-Marie	06 59 90 82 71	<a href="mailto:francois-marie.bouton@lpo.fr">francois-marie.bouton@lpo.fr</a>
SINEAU Morgane	06 32 84 19 72	<a href="mailto:msineau.cpie72@ouvaton.org">msineau.cpie72@ouvaton.org</a>
<b>MAYENNE</b>		
PERRIN Magali	06 95 17 65 82	<a href="mailto:mne.mperrin@orange.fr">mne.mperrin@orange.fr</a>

Localisation des secteurs d'intervention des bénévoles du réseau de collecte et de valorisation des cadavres de Loure dans les Pays de la Loire



